
UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 00875444 2

LES

DEUX PAPINEAU

LES DEUX PAPINEAU

PAR

L. O. DAVID

MONTRÉAL
EUSÈBE SENÉCAL & FILS, IMPRIMEURS
20, RUE SAINT-VINCENT

1896

LES

DEUX PAPINEAU

JOSEPH PAPINEAU

En mil sept cent soixante, la population canadienne-française de Montréal n'était pas nombreuse, mais elle était pleine d'énergie et de patriotisme, car elle portait, tout chaud dans les veines, le sang héroïque des premiers colons. On y comptait quelques centaines de bonnes et fortes familles dont les archives étaient chargées de nobles actions, de faits d'armes éclatants, et dont plusieurs devaient donner encore à la patrie des enfants illustres, des défenseurs intrépides.

Parmi ces dernières, on remarquait la famille Papineau.

Le premier Papineau qui vint dans le pays, était soldat; il s'appelait Samuel et avait émigré du Poitou. Il renonça au service militaire pour aller s'établir à quelques lieues de Montréal, à la Rivière-des-Prairies, où il épousa, le 6 juin 1704, Catherine Quevillon, de la Pointe-aux-Trembles.

M. l'abbé Tanguay, de qui nous empruntons ces détails, dit que cette Catherine Quevillon avait été volée, à l'âge de douze ans, par les Iroquois, avec une de ses sœurs, âgée de sept ans, que ces barbares firent brûler sous ses yeux. Après plusieurs années de captivité, elle fut rachetée et remise à ses parents. Les sauvages firent bien de la laisser vivre, car elle se maria quatre fois et donna à la patrie et à l'Eglise quelques-uns de nos hommes les plus remarquables, en devenant la mère des Papineau et des Truteau.

Samuel Papineau mourut au Sault-au-Récollet, en 1747. Son fils, épousa une demoiselle Beaudry, de la Pointe-aux-Trem-

bles et alla s'établir à Montréal où on le trouve, en 1763, tenant une boutique de tonnelier sur la rue Bonsecours.

Les Papineau, comme la plupart des hommes qui ont illustré notre pays, ont donc une origine essentiellement plébéienne et nationale ; leurs ancêtres étaient soldats, ouvriers et laboureurs : hommes aux muscles d'acier et au cœur généreux, sortis des populations les plus saines et les plus énergiques de la belle France ! Ils étaient du peuple ; mais quel peuple que celui qui a conquis ce pays à la civilisation ! Peuple de braves et de martyrs !

Leur origine, loin de les abaisser, les honore, car le talent et la vertu sont les plus glorieux blasons, les seuls véritables titres de noblesse.

A voir Joseph Papineau, le tonnelier, dans sa boutique, on n'aurait pas dit qu'il devait être le père et le grand-père des deux hommes les plus remarquables de leur temps, car, il avait alors un fils d'une douzaine d'années, joli garçon, grand pour son âge, qu'il ne voulait pas mettre au collège.

Il voulait en faire un tonnelier comme lui, et donnait pour raison que son fils, héritant de sa boutique et de sa clientèle, avait son avenir tout fait.

D'un autre côté, les Beaudry de la Pointe-aux-Trembles, frères de madame Papineau, voulaient absolument se charger de l'avenir de leur neveu afin d'en faire un cultivateur.

On ne sait ce qu'il serait devenu, cultivateur ou tonnelier, sans l'énergie d'un prêtre du Séminaire, qui, ayant remarqué le jeune Papineau, à l'école, avait résolu de le faire instruire. La lutte entre le père et le prêtre fut vive et longue ; celui-ci finit par l'emporter, et le jeune Joseph partit pour le séminaire de Québec.

Son cours d'études fut brillant, ses professeurs et ses compagnons de collège avaient une haute idée de ses talents et lui portaient beaucoup d'estime et de considération.

A dix-neuf ou vingt ans, lorsqu'il sortit du collège, il n'était pas en peine de faire son chemin, toutes les carrières lui offraient un avenir brillant. Malgré ses aptitudes

pour le barreau où son éloquence lui aurait fait en peu de temps une belle position, il entra dans le bureau de M. Delisle, grand-père de M. A. M. Delisle, pour y étudier le notariat et l'arpentage. Il fit bien, car après quelques années d'étude et de pratique, il avait comme notaire et arpenteur une clientèle qui comprenait toutes les communautés religieuses, les séminaires de Québec et de Montréal, et se recrutait dans toutes les parties du pays. On venait le voir de vingt et trente lieues pour le consulter ou lui confier les affaires les plus importantes.

Il rendit de grands services, à cette époque, en faisant connaître les titres et les limites des propriétés qui avaient subi de nombreuses modifications depuis la conquête.

On trouve son nom au bas des principaux actes de ce temps-là. C'est lui qui traça la plupart des concessions des seigneuries de l'île Jésus, de Beauharnais, de Longueuil et de Rigaud.

Mais, hâtons-nous de considérer la vie de

M. Papineau dans sa partie la plus utile et la plus brillante, sur le théâtre où il a fait la gloire de sa famille et de son pays.

Malheureusement, l'histoire et la chronique nous ont transmis peu de chose sur les hommes des premiers temps de la domination anglaise. Il n'y avait pas de journaux, et on n'écrivait pas de mémoires, à cette époque ; il faut se contenter des souvenirs plus ou moins vagues des hommes qui ont vécu près de ces temps-là.

On sait que la population canadienne, épuisée par la lutte héroïque qu'elle avait soutenue contre les armées de l'Angleterre, se soumit le mieux qu'elle put au gouvernement militaire et tyrannique de ses vainqueurs. Privée d'ailleurs de ses chefs naturels, par le départ pour la France d'une grande partie de la noblesse, elle se livra tout entière au travail des champs, laissant l'administration des affaires publiques entre les mains des Anglais.

Ceux-ci complètement maîtres de la situation, à la tête du commerce et de l'industrie, s'accoutumèrent facilement à ne voir dans

les Canadiens-Français que des serviteurs dociles et incapables de leur résister. Leur pensée, dès les premiers jours du régime anglais, fut que, malgré le traité de 1763, le Canada était destiné à devenir fatalement une province anglaise sinon protestante et qu'il fallait marcher vers ce but en anglifiant les lois, l'éducation et la langue des Canadiens-Français. Cette pensée, ce désir étaient naturels. Les races conquérantes ont toujours voulu imposer aux vaincus, aux pays conquis leurs lois, leur langue et leur religion. Tant mieux pour elles lorsqu'elles ont affaire à un peuple trop faible ou trop lâche pour leur tenir tête. Les Canadiens-Français ne tardèrent pas à montrer qu'ils étaient d'un sang trop noble et trop généreux pour trahir leur foi et leur origine. Leurs protestations furent énergiques, leurs déclarations imposantes, leurs demandes de justice et de réforme pleines de vigueur et de dignité.

Les événements vinrent à leur secours.

Lorsque l'Angleterre vit ses colons americains menacer sa domination, elle comprit la nécessité de s'attacher les Canadiens-

Français, en leur donnant une constitution qui mettrait à l'abri leurs lois et leurs institutions nationales. Ce fut la pensée qui inspira l'acte de Québec de 1774, lequel, valait mieux, malgré ses imperfections, que le régime précédent.

Deux ans après, les Américains, après de glorieux combats, proclamaient leur indépendance, et Montgomery campait sous les murs de Québec. Des agents parcouraient, en même temps, le pays, pour engager la population canadienne à s'enrôler sous le drapeau de l'Indépendance.

C'était une belle occasion pour les Canadiens de venger leurs défaites et leurs humiliations, d'obtenir leur émancipation. Un bon nombre ne purent résister à des sentiments si naturels.

Mais les concessions récentes de l'Angleterre, les conseils et les exhortations du clergé et de plusieurs des citoyens les plus marquants de cette époque, maintinrent la masse de la population dans la loyauté.

C'est à cette époque qu'on trouve, pour la première fois, dans l'histoire, le nom des

Papineau, et, chose digne de remarque, c'est à l'occasion d'un acte admirable de loyauté.

Des dépêches importantes avaient été reçues à Montréal pour le gouverneur Carleton ; il fallait les lui faire parvenir à Québec. C'était une rude tâche, qui demandait beaucoup de courage et d'intelligence, car on était en hiver et il fallait faire, presque toujours à pied, soixante lieues, à travers une contrée parcourue en tous sens par des bandes révolutionnaires. Deux Canadiens-Français l'entreprirent : M. Lamothe, grand-père de notre estimé concitoyen, M. G. Lamothe, et M. Joseph Papineau alors âgé de vingt-cinq ans.

Ils cachèrent leurs dépêches dans des bâtons creux, qui leur servaient de cannes, et partirent pour leur lointain et périlleux voyage. Ils marchèrent de presbytère en presbytère, obligés d'avoir recours à toute espèce de ruses pour ne point tomber, avec leurs dépêches, entre les mains des Américains et des insurgés canadiens.

Le 11 mars, trois semaines après leur départ, ils étaient en face de Québec, sur

les hauteurs de Lévis. Mais leurs épreuves n'étaient pas finies, car quoique Montgomery eût été tué, deux mois auparavant, dans un assaut infructueux, les troupes américaines entouraient encore Québec; il fallait, par conséquent, passer à travers les lignes. Comment traverser le fleuve, et éviter les balles des sentinelles? Ils eurent recours à un curieux stratagème pour échapper plus facilement à l'observation : ils s'entourèrent la tête avec des mouchoirs blancs et mirent leurs chemises par-dessus leurs vêtements. Arrangés de cette façon, ils s'élancèrent sur le fleuve au milieu des bancs de neige et de glace accumulés, marchant presque toujours sur les mains et les pieds, profitant de tous les accidents que la glace refoulée leur offrait, et arrivèrent sains et saufs à la citadelle avec leurs dépêches.

Cet acte de courage fit sensation dans le temps et valut de grands éloges à nos deux braves compatriotes. Non contents de cela, MM. Lamothe et Papineau entrèrent dans la compagnie du capitaine Marcoux, qui défendait l'un des postes les plus expo-

sés de Québec, et y restèrent jusqu'à la levée du siège.

Si les Américains ne purent planter leur drapeau sur la citadelle de Québec, ils laissèrent dans le pays des aspirations et des germes de liberté qui ne tardèrent pas à se développer.

L'Acte de Québec, quoique libéral envers les Canadiens-Français, créait un gouvernement peu différent de ceux qui l'avaient précédé, puisqu'il mettait le pouvoir de faire les lois entre les mains du gouverneur et d'un conseil législatif composé en grande partie d'Anglais. C'était toujours le régime arbitraire, le gouvernement de tous par un petit nombre d'hommes préjugés et égoïstes, qui n'avaient d'autre but que de s'enrichir, eux, leurs parents et leurs amis. Aussi, les abus les plus criants ne tardèrent pas à se produire dans toutes les sphères de l'administration ; la justice elle-même devint une source de scandales et d'injustices.

Les Anglais furent les premiers à lever l'étendard de la révolte contre le régime de l'absolutisme, à demander l'introduction dans

ce pays des idées constitutionnelles qui prévalaient en Angleterre et venaient de créer la nation américaine. D'ailleurs, quoique l'Acte de Québec assurât leur suprématie dans l'administration des affaires publiques, ils le regardaient comme une concession exagérée faite à une nationalité qu'ils détestaient. Ils ne le disaient pas, mais ils croyaient que l'Angleterre leur accorderait exactement ce qu'ils demandaient, savoir : l'introduction des lois anglaises dans le pays et l'établissement d'une chambre d'assemblée dont tous les membres seraient protestants et anglais.

Les Canadiens-Français hésitèrent.

En voyant ces idées nouvelles préconisées par les Anglais, ils en eurent peur et pensèrent qu'elles devaient cacher des piéges et des dangers pour leur nationalité. Ils préféraient l'acte de Québec, avec toutes ses imperfections, à l'inconnu.

Heureusement qu'il se trouva des hommes aux idées larges, à l'esprit perspicace, qui virent dans les réformes projetées le triomphe de leur race, le fondement de son éman-

cipation. Ils comprirent que la division du Canada en deux provinces, avec une chambre d'assemblée choisie par le peuple, donnerait le Bas-Canada aux Canadiens-Français et assurerait leur suprématie, en mettant le pouvoir législatif entre leurs mains.

Ce qu'on proposait n'était pas encore sans doute le gouvernement constitutionnel, ce n'en était que l'embryon, mais qui les empêcherait de développer cet embryon, de le transformer sur le modèle des institutions anglaises ?

Arrêtons-nous, un instant, pour saluer les hommes qui surent si bien pressentir les destinées de leur patrie ; rendons hommage à ce que firent, à cette époque mémorable, les Rocheblave, les Lotbinière, les Panet, l'évêque Plessis et surtout les Bédard et les Papineau, les deux patriarches de nos libertés politiques. N'oublions pas que ceux-là, surtout, méritent d'être loués, qui ont ouvert à leurs compatriotes la route qu'ils devaient suivre, planté les premiers jalons dans la voie de leurs destinées politiques.

M. Joseph Papineau mit toute l'influence dont il jouissait, à décider ses compatriotes à signer les nombreuses pétitions qu'on ne cessa d'envoyer en Angleterre, de 1783 à 1790, et dans lesquelles le parti constitutionnel demandait qu'on accordât aux Canadiens les droits politiques dont jouissaient tous les sujets anglais.

Il se servit des talents oratoires qu'il possédait, sans trop le savoir, pour les convaincre que le salut de leur nationalité était dans les institutions qu'ils redoutaient tant.

" Que Sa Majesté nous donne, disait-il, une chambre d'assemblée, nous y entrerons et nous pourrons y défendre et conserver nos lois, exposer nos vœux et nos besoins."

Ses paroles firent une grande impression sur le peuple, surtout lorsqu'on vit que le projet de constitution élaboré par le gouvernement anglais, divisait le Canada en deux provinces, donnait à chacune d'elles une chambre d'assemblée et octroyait aux Canadiens comme aux Anglais les mêmes droits politiques.

Par un contre-coup naturel, ce furent alors

les Anglais qui regimbèrent et mirent tout en œuvre pour faire rejeter ce projet de constitution. Il était trop tard ; il leur fallut, bon gré mal gré, porter les conséquences de leurs principes, recueillir le fruit de la semence qu'ils avaient jetée ici et en Angleterre.

C'est le 4 mars 1791 que le bill établissant la nouvelle constitution fut soumis au parlement anglais par le fameux Pitt qui encouragea les membres à l'adopter en disant qu'il aurait pour effet de faire disparaître les rivalités entre les Français et les émigrés de la Grande Bretagne. Fox, son rival en éloquence, dénonça le caractère vague et ambigu de certaines clauses du bill fondé, dit-il, *sur des principes généraux de liberté qui s'évanouissent du moment qu'on l'examine en détail.*

Il termina son discours par ces paroles prophétiques :

" Nous devons, si nous voulons conserver " longtemps le Canada, prendre garde de " ne pas donner à cette province l'occasion " de faire une comparaison désavantageuse

" entre le gouvernement que nous allons y " établir et celui des états voisins."

Burke voulut, lui aussi, prendre part à cette joute oratoire; il exprima l'opinion qu'on devait tenir compte des différences de religion, de langage et de mœurs des Anglais et des Français habitant le Canada: " Que les uns et les autres, dit-il, soient " gouvernés comme des hommes; qu'on " n'adopte pas des théories vagues, mais " qu'on se conforme aux circonstances du " pays et aux préjugés naturels de ses " habitants."

Le bill fut adopté et le 7 mai 1792 le gouverneur du Bas-Canada proclama la division de la province en comtés, cités et bourgs, fixa le nombre des représentants du peuple à cinquante, érigea Québec et Montréal en cités et fit de Sorel et Trois-Rivières, deux bourgs. Les comtés au nombre de vingt-et un reçurent presque tous des noms anglais ou irlandais que les Canadiens-Français avaient de la peine à prononcer.

La ville de Québec fut divisée en Haute-ville et Basse-ville et Montréal en quartier

Est et quartier Ouest et chacune eut le droit d'élire deux représentants par quartier; Trois-Rivières deux et Sorel un.

Des élections eurent lieu dans le mois de juin 1792.

C'était la première fois que les Canadiens remplissaient le devoir si important et si glorieux de nommer leurs législateurs. Ils n'eurent garde d'oublier ceux qui, depuis plusieurs années, s'étaient donné tant de peine pour les préparer au nouveau régime.

M. Papineau, qui aurait mieux aimé vaquer à ses nombreuses affaires, fut cependant forcé de continuer son œuvre, de sacrifier ses intérêts personnels à la cause publique. Il fut élu pour le comté de Montréal et prit son siège, à la première session de la chambre d'assemblée, dans le mois de décembre 1792. Cette chambre se composait de 54 Canadiens-Français et seize Anglais.

La population canadienne, toujours libérale, imprudente même dans sa générosité, avait cru, dans seize comtés, qu'elle pouvait, sans danger, confier ses intérêts à des

hommes qui n'avaient ni ses croyances religieuses ni ses affections nationales. Elle en fut bien récompensée, car, dès le premier jour de la session, messieurs les Anglais proposèrent l'abolition de la langue française dans la chambre et demandèrent que le président fût un homme de leur nationalité.

Ces deux questions soulevèrent des débats violents pendant lesquels les droits de la langue française furent revendiqués par de nobles et éloquentes paroles.

Les Anglais s'aperçurent qu'il serait aussi difficile de nous vaincre dans l'arène parlementaire que sur les champs de bataille.

Parmi ceux qui se distinguèrent par la force et la beauté de leur éloquence, brilla, au premier rang, M. Joseph Papineau. Il s'éleva contre les prétentions de la minorité anglaise qui trahissait la confiance du peuple, et demanda ce que signifiait la nouvelle constitution, si les droits de la majorité étaient violés, sa langue proscrite. " Est-ce parce que le Canada fait partie de l'empire anglais, s'écria-t-il, est-ce parce que les Canadiens ne savent pas la langue des habi-

tants des bords de la Tamise qu'ils doivent être privés de leurs droits."

Les Canadiens l'emportèrent, M. J. A. Panet fut élu président et l'usage de la langue française fut admis par la majorité. Voici comment la Chambre se divisa sur la question de la présidence.

Pour :—MM. Panet, Bédard, Boileau, de Bonne, Boisseau, Boudreau, Cherrier, Dige, Duchesnay, Dufour, Dufresne, Dumière, Durocher, Guérault, Lacroix, Lavaltrie, Legrospierreville, de Lotbinière, Malhiot, Marcoux, Olivier, B. Panet, Papineau, de Rocheblave, de Rouville, Saint-Georges, Dupré, Saint-Martin, Taschereau, de Tonnancour.

Contre :--MM. Dambourges, P. L. Panet, de Salaberry, Barnes, Coffin, Frobisher, Grant, Jordan, Lees, Lester, Lynd, McGill, MacNider, O'Hara, Richardson, Todd, Walker, Young.

La première session dévoila les vices du nouveau régime et donna aux Canadiens l'idée des luttes qu'il leur faudrait soutenir pour en tirer quelque bien. La division

était faite, les drapeaux étaient déjà déployés.

D'un côté, c'était la majorité de la chambre d'assemblée, composée d'hommes paisibles et loyaux, plutôt portés vers la conciliation que vers la guerre, mais des hommes de cœur, incapables de souffrir l'injustice, de voir le fanatisme porter la main sur l'arche de leurs croyances religieuses et nationales, et qui, disons-le avec fierté, avaient montré qu'ils avaient autant d'aptitude que les Anglais pour le régime parlementaire.

De l'autre côté, c'étaient une quinzaine d'Anglais élus par charité, un conseil législatif et exécutif où nous n'étions presque pas représentés, un gouverneur à la merci d'une minorité factieuse et fanatique qui aurait voulu tenir sous son talon la population française de ce pays ; le tout formant un pouvoir tout-puissant auquel la constitution permettait de tenir en échec la chambre d'assemblée.

Les Canadiens-Français comprirent la nécessité de s'unir pour résister à l'influence

de ce pouvoir, de se rallier autour de leurs chefs distingués.

De 1792 à 1804, M. Papineau combattit vaillamment, toujours au premier rang ; ses discours électrisaient la chambre d'assemblée et allaient, répétés de bouche en bouche, porter le courage et le patriotisme dans le cœur de la population. C'était le premier orateur des deux chambres, l'homme le plus populaire de son temps, estimé de ceux même qu'il combattait.

Ayant acquis, en 1804, du séminaire de Québec, la seigneurie de la Petite-Nation, il quitta la chambre pour se livrer à l'exploitation de cette propriété.

Mais, en 1809, le parti libéral le força à sortir de sa retraite pour aller porter aux membres de la chambre le secours de son éloquence et de son patriotisme.

La situation était critique.

Des élections générales venaient d'avoir lieu, et cependant, le gouverneur Craig, de sinistre mémoire, l'avait dissoute, en l'insultant, après trente-six jours de session, parce

qu'elle avait osé demander que les juges fussent exclus de la législature.

La majorité était décidée à protéger son indépendance, à empêcher le gouvernement de la rendre impuissante, de remplir la chambre de ses créatures, juges ou fonctionnaires publics. C'était bien assez que le gouverneur eût, dans le conseil législatif, une machine à défaire tout ce qu'elle faisait.

M. Bédard, allant au cœur même de la question, avait proclamé, dans un discours admirable de logique et d'intuition politique, qu'il n'y avait qu'un seul moyen de remédier aux vices de la constitution de 1791, c'était de créer un ministère responsable. Ce grand homme avait mis le doigt sur la plaie ; il avait indiqué la solution qu'on devait appliquer après trente années de luttes. Le *Canadien* soutenait ces doctrines et justifiait la position de la chambre dans des écrits aussi habiles qu'énergiques.

La légion de fonctionnaires et de fanatiques qui volait notre argent, tout en cherchant à nous enlever nos droits politiques,

s'attachait, comme des sangsues, à l'ordre de choses existant, et poussait le gouverneur dans la voie des violences.

Ce gouverneur semblait fait exprès pour elle. Il venait d'inaugurer le règne de la terreur par la destitution de plusieurs officiers de milice, et s'imaginait que le peuple et la chambre, intimidés, se soumettraient à sa tyrannie.

Les élections du mois d'octobre 1809 lui prouvèrent qu'il s'était trompé, le peuple élut avec plus d'enthousiasme que jamais ceux qui l'avaient si bien défendu, et leur adjoignit, pour leur donner plus de force, quelques hommes qui s'étaient déjà fait connaître par leurs talents et leur patriotisme, parmi lesquels se trouvait le jeune Louis-Joseph Papineau.

M. Joseph Papineau fut élu pour la division-est de Montréal, en dépit des intrigues et des efforts du gouvernement. Les Canadiens-Français ne reculèrent devant aucun sacrifice pour élire l'homme en qui ils avaient tant de confiance.

Comme la loi ne défendait pas aux

femmes de voter, plusieurs en profitèrent pour aller au poll enregistrer leur vote en faveur du candidat du peuple. Il en vint une surtout qu'on remarqua ; c'était une femme âgée, veuve depuis longtemps, encore fraîche et vigoureuse, malgré sa vieillesse. Quand on lui demanda pour qui elle désirait voter, elle répondit, d'une voix forte mais émue :—Pour mon fils, M. Joseph Papineau, car je crois que c'est un bon et fidèle sujet.

Ces paroles simples et naïves donnent une idée exacte des sentiments qui animaient la population canadienne ; on résistait à la tyrannie des bureaucrates qui infestaient le pays sans cesser d'être fidèle sujet de Sa Majesté ; on savait concilier les devoirs du patriotisme avec ceux de la loyauté.

A l'ouverture de la session de 1810, M. Papineau était à son poste. Il recommença, avec plus d'énergie que jamais, la lutte qu'il avait déjà soutenue contre la bureaucratie.

Des ordres venus d'Angleterre avaient enjoint au gouverneur d'annoncer à la chambre, dans son message, qu'il sanction-

nerait une loi déclarant les juges inéligibles, pourvu qu'elle fût votée par les deux chambres.

Cette demi-victoire fit plaisir à la majorité et l'engagea à persister dans ses revendications légitimes. Persuadée que le meilleur moyen de contrôler les fonctionnaires publics, était de faire voter leur salaire par la Chambre, elle déclara que le pays était capable de payer toutes les dépenses civiles, et prépara une adresse pour informer le parlement anglais que le Canada était prêt à accepter cette charge. Elle vota ensuite, pour la deuxième fois, la loi qui excluait les juges de la Chambre. Le conseil ayant voulu amender cette loi, elle déclara le siège du juge de Bonne vacant.

M. de Bonne est un de nos compatriotes qui désertèrent, dès le commencement de la lutte, le drapeau national.

Le gouverneur, qui réprimait difficilement sa colère depuis longtemps, éclata enfin. Il prorogea tout à coup le parlement et ordonna des élections générales. C'était la troisième élection depuis dix-huit mois.

Mais il voulut, cette fois, effrayer sérieusement la population et ses défenseurs. Les presses du *Canadien* furent saisies, son imprimeur, M. Lefrançois, et ses propriétaires, MM. Bédard, Taschereau et Blanchet, furent emprisonnés, et d'autres mandats d'arrestation furent lancés contre quelques citoyens influents du district de Montréal. Ils furent tous relâchés au bout de quelques jours, excepté M. Bédard qui ne voulut pas sortir sans qu'on lui fît son procès.

Ces actes de violence, loin d'effrayer le peuple, comme l'espérait le gouverneur, l'exaspérèrent, et l'engagèrent à soutenir plus ardemment que jamais les hommes qui souffraient pour lui. Plus le gouverneur faisait des élections, plus la majorité était forte et compacte.

C'est alors que Craig fit de si grands efforts pour engager le gouvernement anglais à asservir l'Eglise et la chambre d'assemblée du Bas-Canada. C'est dans ce but qu'il envoya Ryland courir les anti-chambres des ministres anglais, et déverser l'injure et

la calomnie contre les prêtres et la populade ce pays.

On ne sait ce qui serait arrivé, si, en cette en cette circonstance, comme en 1774, l'Angleterre n'avait eu besoin de nous pour défendre le pays contre les Américains qui menaçaient de l'envahir.

Craig reçut ordre de se calmer et d'apaiser les mécontentements qu'il avait soulevés.

Aussi, lorsque la session s'ouvrit, au mois de décembre 1810, il se montra presque aimable à l'égard de la Chambre. Mais celle-ci n'eut rien de plus pressé que de s'occuper de l'emprisonnement de l'un de ces chefs, M. Bédard ; elle demanda sa mise en liberté, dans une adresse qu'elle vota avec enthousiasme.

M. Papineau déploya une grande énergie en cette circonstance ; il eut des paroles éloquentes pour démontrer l'injustice de l'emprisonnement de M. Bédard ; et c'est lui que la Chambre chargea d'aller au château, plaider la cause de l'illustre prisonnier.

Craig a rendu compte, dans ses dépêches, de ses entrevues, à ce sujet, avec M. Papi-

neau, et il n'a pu s'empêcher de rendre hommage à sa haute intelligence, à son esprit perspicace.

Mais ce gouverneur, orgueilleux et entêté, ne voulut pas paraître céder à l'influence de la chambre, il attendit que la session fût finie pour faire sortir M. Bédard de prison.

M. Craig partit, quelque temps après, et fut remplacé par Sir George Prévost.

On voit encore M. Joseph Papineau figurer dans les deux sessions qui eurent lieu en 1812. Toujours loyal, il fut l'un des premiers à proposer les mesures nécessaires pour mettre le pays en état de se défendre contre les Américains ; mais aussi, toujours jaloux de l'indépendance de la Chambre, on voit son nom figurer dans un comité formé par la majorité, pour protester contre la conduite de Craig et faire une enquête sur les principaux faits de son administration.

La motion demandant la formation de ce comité avait été proposée par M. Lee et secondée par M. Louis-Joseph Papineau, *qui montrait déjà*, dit M. Garneau, *les talents oratoires de son père !*

Comme M. Papineau s'était jeté dans les luttes politiques par devoir plutôt que par goût, il s'empressa d'en sortir, lorsqu'il put le faire avec la conviction que la cause nationale n'en souffrirait pas trop. Certains désagréments que lui causèrent les fonctionnaires, qu'il avait flagellés du fouet de son éloquence, achevèrent de le déterminer à quitter la chambre.

J'ai dit qu'il avait acquis du séminaire de Québec, en 1804, la seigneurie de la Petite-Nation, qu'il paya, soit dit en passant, en grande partie, en honoraires et services professionnels.

La Petite-Nation, à cette époque, c'était la solitude, la forêt, on s'y rendait dans de petits bateaux, qu'on tirait à la cordelle à travers les rapides de Lachine et du Long-Sault, le plus souvent on se servait du canot d'écorce, qui se prêtait mieux au portage. Le trajet durait de huit à quinze jours ; on marchait toute la journée ; le soir, on allumait un grand feu, on faisait bouillir la marmite, et, après avoir bien mangé, fumé plusieurs pipes et chanté toutes les bonnes

vieilles chansons canadiennes, on couchait à la belle étoile.

Sur toute la rivière des Outaouais, on ne trouvait que deux colons, M. Ebenezer Wright et M. Joseph Papineau.

M. Papineau s'établit dans l'île Aroussen ou à Roussin, sur l'Ottawa, presque en face de Montebello. On y voit encore les ruines de la maison qu'il y construisit.

Au bout de quelques années, il revint à Montréal où il résida jusqu'en 1834 ou 1835. Il demeurait sur la rue St-Paul, à quelques pas de la rue Bonsecours, dans une maison que les *progrès du temps* ont transformée en auberge.

Cette propriété touchait par derrière à la maison paternelle située, comme nous l'avons dit, sur la rue Bonsecours, et alors habitée par son fils, M. Louis-Joseph Papineau.

C'est dans ce temps-là, que les hommes d'aujourd'hui ont connu M. Joseph Papineau. Ils nous le représentent avec sa grande et massive taille de six pieds, les cheveux blancs, poudrés, relevés sur la tête et se terminant en arrière par la queue tra-

ditionnelle ; avec le jabot, les manchettes et la canne à jonc, à pomme d'or ; français d'origine, de cœur et de costume, toujours patriote, affable et gai sous son air grave et imposant, respecté de tout le monde, orgueil et ornement de la population canadienne qui lui manifestait, de mille manières, son respect et sa reconnaissance ; fier de son fils dont il était non-seulement le père, mais l'ami, le conseiller intime, le Mentor en un mot.

Il avait épousé, vers l'année 1780, Delle Rosalie Cherrier, de St-Denis, sœur de deux femmes dont l'une eut pour fils Mgr Lartigue, et l'autre l'hon. Denis-Benjamin Viger. De ce mariage naquirent : Louis-Joseph, l'Orateur, l'hon. Denis-Benjamin, Augustin, Toussaint-Victor, prêtre, et une seule fille, Rosalie, qui épousa l'hon. Jean Dessaulles. Les jouissances qu'il goûtait au sein de cette famille distinguée suffisaient à son bonheur et lui étaient plus agréables que les succès politiques, les triomphes oratoires.

Au commencement de l'année 1838, il n'hésita pas à entreprendre, malgré son âge

avancé, un voyage rude et difficile, à cette époque, pour aller voir son fils l'hon. Louis-Joseph Papineau que les événements avaient forcé à se réfugier aux Etats-Unis.

Il le trouva à Saratoga où ils passèrent plusieurs jours ensemble, entourés de parents et d'amis qui étaient venus se grouper autour d'eux, et qui assistèrent, avec un sentiment mêlé de douleur et de curiosité, aux dernières entrevues de ces deux grands hommes qu'unissaient non-seulement les liens de la nature, mais encore des idées communes, les mêmes aspirations généreuses et patriotiques.

Ces dernières entrevues empruntaient aux circonstances quelque chose de lugubre et de solennel. Le souvenir des luttes du passé, se joignant aux douleurs du moment et aux tristes perspectives de l'avenir, le spectacle de la patrie ravagée par le fer et par le feu, et de ses défenseurs écrasés par le nombre dans d'héroïques mais funestes combats ; ce fils qui partait pour le pays des ancêtres, pendant que le père s'en retournait sur le sol natal, pour y mourir,

probablement avant longtemps ; l'idée qu'ils allaient, peut-être, se séparer pour toujours .... Quels sujets de sérieuses et tristes réflexions !

Aussi leurs adieux furent touchants, leurs derniers embrassements pleins d'amertume.

Trois ans après, M. Joseph Papineau, se trouvant chez son vieil ami, M. Roy, une table sur laquelle il était appuyé, céda brusquement ; il tomba et se fractura la hanche. On le transporta chez l'un de ses neveux, M. Toussaint Cherrier, organiste de l'église St-Jacques, qui demeurait sur la place St-Jacques.

C'est là qu'il mourut, le 8 juillet 1841, à l'âge de quatre-vingt-dix ans, en paix avec Dieu, au milieu des regrets et des prières de tout un peuple. On était encore dans les mauvais jours de la terreur ; l'opinion publique était enchaînée ; il y eut peu de bruit autour de sa tombe ; mais on vint de tous côtés contempler, une dernière fois, les nobles traits du grand citoyen, s'agenouiller auprès de sa dépouille mortelle.

Il fut inhumé dans le cimetière de Mont-

réal. On fit une souscription publique pour élever une pierre tumulaire sur sa tombe, et sur cette pierre, un autre grand et honnête citoyen, l'hon. A. N. Morin, fit graver l'inscription suivante :

JOSEPH PAPINEAU

Publicarum Legum Pater

Privatorum Expositor

Laboribus an sobole clarior

Obiit 8 *Julii* 1841 *Olt* 90

Amici P. P.

Son corps a été transporté, depuis, à Montebello, dans le caveau de la chapelle funéraire consacrée à la famille. Auprès de lui repose son illustre fils, l'hon. Louis-Joseph Papineau.

Si nous avons le droit de comparer les exploits et les faits d'armes de nos ancêtres à ceux de toute autre nation, nous pouvons aussi, sans crainte, inscrire au temple de la gloire, le nom de Joseph Papineau parmi les grands hommes qui ont donné des cons-

titutions et des lois aux peuples, jeté les fondements de leur liberté.

Contemporain des Washington, des Jefferson et des Franklin, M. Papineau était aussi remarquable que ces hommes par la grandeur du caractère et de l'intelligence ; nous avons le droit d'être aussi fiers de lui, que les Américains le sont des illustres fondateurs de leur indépendance.

Soit que nous remontions jusqu'au berceau de ce pays ou à l'origine de sa liberté politique, nous trouvons de grandes et nobles figures dont l'éclat éclaire notre marche à travers l'histoire, et remplit notre âme d'un patriotique orgueil.

Tenons sans cesse ouvertes devant les yeux du peuple candien les pages immortelles où sont inscrits les combats des défenseurs de sa liberté, afin qu'il ne dévie jamais de la voie du devoir et de l'honneur qu'ils lui ont tracée.

Que ceux surtout qui ont ses destinées entre les mains lisent et relisent ces pages.

Je ne puis mieux terminer la tâche que j'ai entreprise, de faire connaître M. Joseph

Papineau, qu'en reproduisant ce qu'ont écrit et dit de lui, deux hommes distingués qui furent ces contemporains.

M. Bibaud raconte, dans sa Bibliothèque Canadienne, que M. Papineau étant allé à Québec en 1827, les principaux citoyens de cette ville et des environs donnèrent un banquet en son honneur.

Après la santé : " Au Conseil Législatif et à la Chambre d'Assemblée," le célèbre juge Vallières qui présidait, se leva et s'exprima en ces termes :

" Messieurs.—Ceux qui honorent la vertu et lui rendent le tribut de la reconnaissance, ont le double avantage d'accomplir un devoir et de se faire une jouissance. Aussi nous sommes doublement heureux, lorsque possédant au milieu de nous l'excellent citoyen assis à ma droite, et nous rappelant ce que nous avons vu nous-mêmes, et ce que nous ont appris nos pères, nous profitons de l'occasion que nous offre son indulgence, pour lui exprimer notre vénération et notre respectueuse estime.

" Vénérable patriarche de la constitution

canadienne, ses services publics, dans lesquels il fit preuve de talents distingnés, ont inscrit son nom sur la liste de nos grands hommes. Nos neveux se rappelleront avec orgueil qu'il fut un de nos premiers représentants. Ils auront appris de la renommée qu'assis dans le sénat canadien, il y déploya la fermeté de CATON, la probité d'ARISTIDE, l'éloquence de DÉMOSTHÈNES. Oui, Messieurs, on le citera dans l'avenir comme on le désigne aujourd'hui, pour le modèle d'un bon serviteur public.

" J'épargne à la modestie de ce vénérable personnage les éloges justement dus à ces qualités, moins brillantes, mais non moins estimables, qui lui ont mérité le respect et l'amour de ses concitoyens, pendant le cours de sa longue et utile carrière, et qui font qu'aujourd'hui, dans tout le Canada, son seul nom exprime l'idée d'un honnête homme et d'un homme aimable.

" Nous avons une nouvelle preuve de son amabilité, dans la manière gracieuse avec laquelle il veut bien, à son âge, se trouver parmi nous, et accueillir ce faible témoignage

de nos sentiments. Nous lui en sommes reconnaissants, car nous sentons qu'en l'honorant nous nous honorons nous-mêmes.

" Avec des sentiments beaucoup mieux sentis qu'exprimés, voici, Messieurs, la santé que je vous propose :

" A notre respectable hôte Joseph Papineau, écuyer. Ses longs services et ses vertus publiques et privées lui donnent les plus justes droits à la reconnaissance de ses compatriotes."

Terminons par l'appréciation que M. de Gaspé fait de son éloquence dans ses " Mémoires."

" La première impression que fit sur moi l'éloquence de M. Joseph Papineau ne s'est jamais effacée de ma mémoire. J'assistais, bien jeune, à une séance de notre parlement, lorsque je vis un membre, aux manières simples, se lever avec lenteur, en tenant dans la main droite un papier dont il venait probablement d'achever la lecture. Ses habits, une grande queue qui lui descendait plus bas que les épaules, quoique la mode en fût passée dans les villes, tout me fit

croire qu'il était un de ces notables que certains comtés de la campagne envoyaient alors pour les représenter dans l'assemblée provinciale. Il parla pendant l'espace d'une demi-heure, et sa parole coula toujours aussi facile, aussi abondante, que les eaux paisibles d'un grand fleuve, tandis que lui-même était aussi immobile que les deux rives qui l'encaissent. J'étais sous l'effet d'un charme inexprimable; je craignais, à chaque instant, qu'il ne cessât de parler; et chose surprenante, je ne comprenais qu'à demi son discours. Le plus grand silence régnait dans la chambre; quant à moi je n'osais respirer. Tout turbulent que j'étais à cet âge, il me semblait que je ne me serais jamais lassé de l'entendre."

LOUIS-JOSEPH PAPINEAU

—

C'était en mil huit cent douze.

La chambre d'assemblée était en session, et, malgré deux dissolutions dans l'espace de deux ans, la majorité, loin d'avoir perdu des forces, comme l'avait espéré le gouverneur, était plus solide qu'auparavant; le peuple n'écoutait que les nobles impulsions du sentiment national. La discussion avait recommencé plus vive, plus animée que jamais....

Un jeune homme se leva.

Il venait d'être élu ; il avait à peine vingt-trois ans, une taille élevée, élégante, un buste imposant, des traits aristocratiques, une tête pleine de fierté, de noblesse et d'intelligence, quelque chose de Lafayette et de Washington, tous les indices qui révèlent l'homme fait pour commander par

la grandeur du caractère, la supériorité de l'intelligence.

Lorsque sa grande voix retentit dans l'enceinte législative, comme les vibrations puissantes de l'airain, pour dénoncer les outrages du passé et présager les luttes de l'avenir, la majorité, radieuse et enthousiasmée, salua avec transport les accents patriotiques du jeune orateur ; elle avait besoin d'un homme jeune et vigoureux pour remplacer les deux chefs vaillants dont l'âge et les fatigues avaient épuisé les forces, pour prendre de leurs mains tremblantes le drapeau qu'ils avaient héroïquement défendu ; elle avait trouvé cet homme...

C'était Louis-Joseph Papineau.

Son illustre père, M. Joseph Papineau, était là. Quelle joie pour son cœur de père et de *patriote !* Quelle couronne plus digne de ses cheveux blancs et d'une vie glorieuse consacrée au service de la plus sainte des causes ! Le noble vieillard ! Il releva avec fierté sa tête fatiguée ! Astre brillant à la veillle de disparaître, il voyait s'élever à l'horizon l'étoile de l'avenir destinée à illumi-

ner la marche de sa patrie dans la voie de l'honneur et de l'émancipation ; et dans cette étoile il retrouvait son image embellie.

Il pouvait se reposer sur le bord du chemin ; il n'avait plus qu'à guider les premiers pas de l'homme qui se présentait pour continuer son œuvre et recueillir l'héritage confié à son patriotisme ;—et cet homme.... c'était son fils !

Louis-Joseph Papineau naquit à Montréal, le sept octobre mil sept cent quatre-vingt-six. Il manifesta, dès son bas âge, une rare précocité d'intelligence qui frappait tout le monde.

Parmi les traits d'esprit qu'on lui attribue, il en est un qui mérite d'être mentionné. Il avait coutume de manger à la même table que son père, excepté quand il y avait des étrangers. Un jour, qu'il y avait grand dîner chez M. Joseph Papineau, le jeune Louis voulut prendre sa place à côté de son père, mais celui-ci le renvoya en lui disant : "Quand tu auras de la barbe, tu mangeras avec les hommes." Louis alla, de mauvaise humeur, s'asseoir à une autre petite table

réservée pour les enfants. Le chat de la maison s'étant approché de lui, pendant le dîner, il le chassa en disant : " Tu as de la barbe, toi, va-t-en à l'autre table." Inutile de dire que le mot fit fureur parmi les convives de M. Joseph Papineau qui toute sa vie se plut, chaque fois qu'il en eut l'occasion, à raconter cette anecdote.

M. de Gaspé, son ami d'enfance et son compagnon de collège, donne, dans ses *Mémoires*, des détails intéressants sur la jeunesse de M. Papineau et son cours d'études au séminaire de Québec.

" La renommée du jeune Papineau l'avait
" précédé avant même son entrée au sémi-
" naire de Québec. Tout faisait présager,
" dès lors, une carrière brillante à cet enfant
" précoce, passionné pour la lecture, et dont
" l'esprit était déjà plus orné que celui de la
" plupart des élèves qui achevaient leur
" cours d'études.

" Papineau jouait rarement avec les en-
" fants de son âge ; il lisait pendant une
" partie des récréations, faisait une partie de
" dames, d'échecs, ou s'entretenait de litté-

" rature, soit avec ses maîtres, soit avec les
" écoliers des classes supérieures à la sienne.
" L'opinion générale était qu'il aurait été
" constamment à la tête de ses classes, s'il
" n'eût préféré la lecture à l'étude de la
" langue latine."

Un jour, les élèves du séminaire imaginèrent de faire une chambre d'assemblée et des élections ; ils se divisèrent en deux camps et se préparèrent à la lutte. Le jour de l'élection arrivé, le jeune Papineau, qui n'avait alors que treize ou quatorze ans, et que le parti de l'opposition avait choisi pour son chef, monta à la tribune. Voici comment M. de Gaspé apprécie ce premier effort oratoire :

" Je l'ai souvent entendu depuis tonner
" dans le parlement provincial contre les
" abus, la corruption, l'oligarchie, mais je
" puis certifier qu'il n'a jamais été plus
" éloquent qu'il le fut ce jour-là. Les prêtres
" du séminaire s'écriaient : " C'est son père !
" c'est tout son père ! Quel champion pour
" soutenir les droits des Canadiens, lorsqu'il
" aura étudié les lois qui nous régissent !

" Et les messieurs Demers, Lionnais, Bédard
" et Robert, qui rendaient ce témoignage,
" étaient des juges compétents."

Le jeune Papineau n'eut pas de peine à choisir la carrière où l'appelait la destinée ; il se décida à étudier le droit. Il n'était pas encore reçu, lorsque l'opinion publique, qui " avait déjà les yeux sur lui," l'appela à représenter le comté de Kent (maintenant Chambly), en mil huit cent neuf. Il prit immédiatement part aux débats et se rangea naturellement sous le drapeau national et la direction de M. Joseph Papineau, son père.

Mais lorsqu'éclata la guerre de mil huit cent douze entre l'Angleterre et les Etats-Unis, M. Papineau, malgré sa répugnance à lutter sur le champ de bataille pour un gouvernement qu'il combattait dans l'arène parlementaire, prit les armes, servit, comme capitaine, pendant toute la guerre jusqu'en mil huit cent quinze, et montra beaucoup de loyauté et de courage.

Il eut l'occasion, aussi, de donner une idée frappante de la hauteur de ses senti-

ments et de la générosité de son caractère. Il commandait la compagnie qui avait été chargée de conduire les prisonniers américains jusqu'à Montréal ; le corps de musique ayant commencé à jouer, par dérision, le " Yankee Doodle," il sortit des rangs et refusa d'y rentrer avant qu'on eût cessé de jouer un air qui était une insulte pour les vaincus.

Lorsque la chambre se réunit, au mois de janvier mil huit cent quinze, à la fin de la guerre, elle choisit M. Papineau pour son président, à la place de M. Panet ; il avait vingt-huit ans.

C'est alors que M. Papineau commença réellement sa carrière politique, qu'il prit le commandement de cette phalange héroïque dont le courage et le dévouement donnèrent au monde entier l'exemple sublime de l'enthousiasme national uni à la loyauté, et démontrèrent qu'on ne pourrait jamais faire des descendants de la France, en Amérique, une race d'esclaves.

Il m'est impossible de suivre le grand orateur, pas à pas, dans cette voie glorieuse

où nos pères furent toujours fidèles à son drapeau, comme ils avaient été fidèles à celui de Montcalm et de Lévi ; l'espace me manque pour rappeler toutes les phases de cette grande lutte, dont le souvenir vivra éternellement dans la mémoire du peuple canadien.

Ce ne fut plus contre les balles et les boulets que ces hommes eurent à lutter, mais la résistance n'en fut pas moins glorieuse. S'il faut du patriotisme et du courage pour braver le feu et la mort sur le champ de bataille, il n'en faut pas moins pour combattre pendant trente ou quarante ans, contre les embûches, les séductions, la haine et le fanatisme, pour subir sans défaillance toutes les humiliations et les avanies et mépriser les récompenses brillantes offertes à la trahison.

Depuis 1791 la situation n'était pas changée. C'était la même lutte qui se prolongeait, la lutte de la chamble d'assemblée composée d'hommes loyaux, honnêtes, mais fortement trempés, jaloux de leurs droits et décidés à tirer parti des principes de liberté que ren-

fermait la nouvelle constitution contre des gouverneurs souvent bien disposés, quand ils arrivaient, mais égarés bientôt par les mauvais conseils d'hommes intéressés à les tromper pour gouverner et exploiter le pays.

Les abus étaient criants, incontestables. La chambre d'assemblée était impuissante, ses résolutions étaient mises à néant, ses justes demandes méprisées. Le pays était gouverné par une poignée de fonctionnaires arrogants soutenus par un Conseil législatif nommé comme eux par la Couronne et irresponsable à la Chambre et au peuple.

Aussi presque tous les emplois, les gros salaires étaient donnés à des anglais, souvent à des étrangers venus dans le pays pour faire fortune le plus vite possible. Sur deux cents fonctionnaires environ, on comptait une cinquantaine de Canadiens-Français et la différence des salaires était encore beaucoup plus disproportionnée.

Sur vingt-sept membres composant le Conseil législatif, dix-sept étaient des fonctionnaires anglais grassement payés tenant leurs charges des gouverneurs et naturelle-

ment opposés à toutes les réformes, à tous les changements.

Les terres publiques étaient sacrifiées au profit de favoris et riches compagnies dont le but était de les couvrir de colons anglais, et de noyer les Canadiens-Français dans les flots d'une émigration protestante. Partout, dans tous les départements de l'administration publique, sur le banc même régnaient le désordre, l'injustice et souvent la défalcation. *malversation*

Les écoles, les journaux et les livres tout était anglais et protestant ; l'importation des livres français était prohibée et les Français eux-mêmes voyageant dans notre pays étaient tellement épiés et ennuyés qu'ils repartaient le plus tôt possible.

Les aveux des historiens les plus préjugés, les déclarations faites dans le parlement anglais par des hommes éminents, la destitution après enquête par le gouvernement anglais de quelques-uns de ces juges et fonctionnaires, ne laissent pas de doute sur la gravité des abus dont la Chambre se plaignait.

C'était la lutte éternelle du conquis contre les conquérants, de l'esprit de liberté et d'émancipation du colon contre l'orgueil, la cupidité et l'esprit de domination de ses maîtres.

Toutes les nations de l'Amérique ont passé à travers les péripéties de cette lutte, ont subi les épreuves du système colonial, et presque toutes ont fini par secouer le joug qui les écrasait.

Ici, comme ailleurs, la conquête avait jeté une foule d'aventuriers, de parasites, de fils de famille plus ou moins légitimes à la recherche de positions sociales. L'ancien régime n'en a pas été exempt ; ces êtres malfaisants ruinaient la patrie pendant que Montcalm et ses héroïques soldats se faisaient tuer pour la sauver.

Nos pères étaient non seulement colons, mais français et catholiques.

Ils étaient trois fois coupables.

Pour remédier aux abus, ils demandaient que la Chambre d'assemblée eût le contrôle de la dépense et du revenu, que le Conseil législatif fut aboli ou élu par le peuple et

que les fonctionnaires publics fussent soumis à son autorité. Ils prétendaient avec raison qu'une chambre d'assemblée privée du droit d'accorder ou de refuser les subsides était sans pouvoir, sans influence et complètement à la merci du gouverneur, de ses aviseurs et du Conseil législatif.

Pendant la guerre de 1812-1813, les ennemis de la majorité inspirés par le gouverneur Prévost s'étaient montrés plus modérés, plus conciliants, mais la paix était à peine rétablie qu'ils relevaient la tête.

Pendant qu'ils s'opposaient ici à toute réforme destinée à leur enlever l'influence désastreuse dont ils jouissaient, ils tramaient, à Londres, un complot beaucoup plus dangereux pour la liberté et les droits religieux et nationaux des Canadiens-Français....

C'était le projet d'unir les deux provinces du Haut et du Bas-Canada avec une constitution abolissant l'usage officiel de la langue française, limitant la liberté politique et religieuse et les droits des représentants du peuple.

Lorsqu'on apprit au Canada que le projet

néfaste avait été soumis subrepticement à la Chambre des Communes et avait failli passer sans encombre, les menaces et des cris d'indignation éclatèrent partout, des assemblées publiques furent convoquées, et M. Papineau tonna contre cette trahison.

Les deux chambres, le conseil législatif lui-même, protestèrent contre le projet, des requêtes furent signées partout et MM. Papineau et Neilson furent chargés d'aller à Londres les présenter au gouvernement anglais.

On ne pouvait faire un meilleur choix, on ne pouvait choisir deux hommes plus capables de faire honneur à la colonie par leur esprit, leur caractère et leurs manières distinguées. M. Papineau surtout produisit la meilleure impression et donna une idée favorable de la population qui pouvait se faire représenter par un homme si remarquable, digne de figurer, sous tous les rapports, parmi les grands seigneurs de la cour. Il gagna la cause de ses compatriotes et revint dans la province avec un surcroît de prestige et d'autorité.

Quand on voit les nobles efforts faits, pendant près d'un demi-siècle, par nos pères pour empêcher l'union législative des deux provinces, on se demande comment leurs fils ont pu accepter si facilement la confédération qui n'était après tout que la réalisation du programme de ceux qui depuis la cession du pays avaient travaillé à nous mettre sous le contrôle d'une majorité anglaise et protestante.

Il est vrai que ce programme se trouve considérablement modifié par l'établissement des législatures provinciales ; mais que de dangers renfermés dans la nouvelle constitution !

L'avortement du complot tramé par les ennemis du Bas-Canada pour le perdre, accrut naturellement les sentiments de défiance de la population.

Le déficit du receveur général Caldwell, le protégé du gouverneur et du conseil législatif, qui avait volé à la province le revenu de deux années, fournit un nouvel aliment aux journaux politiques et devint un argument puissant pour justifier la

Chambre de réclamer le contrôle de la dépense publique et des fonctionnaires.

Le discours arrogant de Lord Dalhousie, à la fin de la session de 1827, acheva d'irriter les esprits.

M. Papineau et ses amis lancèrent un manifeste énergique pour protester contre la conduite et les paroles de Lord Dalhousie. Le gouverneur furieux voulut se venger en empêchant M. Papineau d'être réélu orateur de la Chambre après les élections de 1827. Il fit proposer Vallières qui n'eut que cinq votes.

La persécution grandissait M. Papineau aux yeux de ses compatriotes.

Dalhousie refusa de reconnaître le choix de la Chambre et la prorogea immédiatement.

L'agitation publique augmenta, des assemblées publiques eurent lieu, des pétitions furent adressées au gouvernement anglais qui jugea à propos de calmer les esprits en rappelant Lord Dalhousie.

Son successeur Sir James Kempt con-

voqua le parlement et confirma l'élection de M. Papineau comme orateur.

Inutile de dire que les patriotes jubilèrent et que le triomphe de M. Papineau accrut encore son prestige.

On crut, un moment, à l'apaisement des passions politiques, mais ce fut une illusion de courte durée. La lutte recommença à propos de l'expulsion des juges et des fonctionnaires des deux conseils exécutif et législatif et de leur mise en accusation pour abus commis dans l'exercice de leurs fonctions. Sir James Kempt découragé demanda son rappel et fut remplacé par Lord Aylmer.

L'année 1832 fut tourmentée.

M. Duvernay, propriétaire de la *Minerve* et M. Tracey propriétaire du *Vindicator*, furent emprisonnés pour avoir publié des articles libelleux contre le conseil législatif; des élections eurent lieu à Montréal, les troupes tirèrent sur la population et tuèrent trois Canadiens-Français. Le Col. McIntosh et le Capt. Temple furent arrêtés, une accusation fut portée contre eux devant les grands jurés et ils furent déchargés.

Mil huit cent trente-quatre arriva, l'année des quatre-vingt-douze résolutions.

Ces résolutions étaient un résumé énergique et emphatique de tous les griefs de la majorité de la Chambre, un réquisitoire violent contre les abus commis par les gouverneurs et ses aviseurs, par le gouvernement anglais et ses représentants.

Elles soulevèrent au sein de la Chambre une discussion orageuse, le combat fut acharné, la mêlée tourmentée.

M. Papineau avait perdu l'appui des deux Stuart et de John Neilson de Québec, et de quelques Canadiens-Français, mais il fut fortement secondé par MM. Vanfelson, Morin, Lafontaine, Bédard, Rodier, etc. Il fit un plaidoyer éloquent en faveur des 92 résolutions dont il était le véritable père, et dénonça en termes virulents le ton hautain et sarcastique avec lequel le secrétaire des colonies Lord Stanley avait répondu à l'une des adresses de la Chambre.

“ Voilà longtemps, dit-il, que nous nous
“ plaignons, et nous sommes tous d'accord

" sur nos maux ; la difficulté est d'y apporter remède. Il y a des gens qui tout occupés de constitutions européennes nous exposent ce qu'ils en conçoivent. Ce n'est pas à nous d'apprécier les constitutions de l'Europe, car nous ne pouvons les bien juger. Voyons plutôt quel doit être notre sort, et préparons à notre patrie une destinée heureuse. Il existe des signes certains qu'avant longtemps toute l'Amérique sera républicaine. S'il est nécessaire de changer notre constitution, faut-il le faire en vue de ces présages ? Est-ce un crime que de le demander ? Tout membre de cette chambre se doit au peuple qu'il représente, et, dût-il être égorgé ensuite par les soldats, il ne peut hésiter à se prononcer pour le changement, s'il y voit le bien de son pays. Il ne s'agit que de savoir comment nous vivons en Amérique, et comment on y a vécu. L'Angleterre, oui, l'Angleterre elle-même y a jeté les fondements d'une puissante république, où fleurissent la liberté, la morale, le commerce et les arts. Les colonies espagnoles

" et françaises, avec des institutions poli-
" tiques moins libres, ont été plus malheu-
" reuses. Le régime anglais, dans les colo-
" nies, a-t-il donc été plus aristocratique
" que démocratique? Et en Angleterre
" même est-il purement aristocratique? C'est
" une grande erreur de la part de M. Stan-
" ley, que de nous parler du gouvernement
" monarchique de l'Angleterre en 1834. Du
" temps des Stuarts, ceux qui ont soutenu
" le pouvoir monarchique ont perdu la tête
" sur les échafauds. Depuis cette époque,
" la constitution de l'Angleterre a été mixte,
" et elle ne doit pas être appelée autrement.
" Et c'est M. Stanley, devenu ministre par
" un vote de la Chambre des Communes
" contre le gré du roi, à qui l'on a dit de
" l'accepter ou de perdre sa couronne, c'est
" cet homme, méprisé aujourd'hui par le
" peuple, qui nous parle du gouvernement
" monarchique de l'Angleterre, lorsque les
" Anglais, si grands par leur commerce, par
" leurs institutions et par les progrès qu'ils
" ont fait faire à la civilisation, aux arts et à
" la liberté dans toutes les parties du monde,

" peuvent changer ce même gouvernement " s'ils le veulent."

Plus tard répondant au célèbre Gugy, l'avocat le plus éloquent des bureaucrates, il s'écria :

" Pour moi, ce que je désire c'est un gou- " vernement composé d'amis des lois, de la " liberté, de la justice, d'hommes qui pro- " tègent indistinctement tous les citoyens, " qui leur accordent tous les mêmes privi- " lèges. J'aime, j'estime les hommes sans " distinction d'origine ; mais je hais ceux, " qui descendants altiers des conquérants, " viennent dans notre pays nous contester " nos droits politiques et religieux. S'ils ne " peuvent s'amalgamer avec nous, qu'ils " demeurent dans leur île ! Il n'y a pas de " différence d'eux à nous, et nous sommes " tous ici sur le pied d'une égalité complète. " Ceux qui réclament des privilèges exclu- " sifs, tout en les réprouvant sans doute au " fond de leur cœur, seraient eux-mêmes " les victimes de cette injustice. En suppo- " sant qu'ils fissent du Canada une nouvelle " Acadie, qu'ils pussent expatrier toute la

" population française, la division serait " bientôt parmi eux. S'ils parvenaient à " former des *bourgs pourris*, cette repré- " sentation corrompue les opprimerait. Il " est dans la nature du cœur de tous les " hommes de détester les privilèges exclu- " sifs ; mais trop souvent la haine, la passion, " l'esprit de parti les aveugle.... On nous " dit : Soyons frères ! Oui soyons-le. Mais " vous voulez tout avoir, le pouvoir, les " places et l'or. C'est cette injustice que " nous ne pouvons souffrir. Nous demandons " des institutions politiques qui conviennent " à notre état de société."

MM. Cuvillier, Quesnel, Duval votèrent avec les anglais en faveur d'un amendement proposé par M. Neilson pour substituer aux 92 résolutions une autre série de résolutions déclarant que la Chambre devait tenir compte des concessions qu'elle avait obtenues depuis quelque temps et des promesses de réformes faites par les représentants du gouvernement anglais.

Le lecteur aimera sans doute connaître la division ; la voici :

Pour les résolutions :—MM. Amiot, Archambault, Bédard, Berthelot, Bertrand, Besserer, Blanchard, Boissonnault, Bouffard, Bourdages, Bureau, Carreau, Cazeau, Courteau, DeBleury, Deligny, Deschamps, de Tonnancourt, Dewitt, Drouin, J. Dorion, P. A. Dorion, Drolet, Fortin, Girouard, Guillet, Godbout, Huot, Kimber, Lafontaine, Larue, Leslie, Letourneux, Masson, Méthot, Morin, Mousseau, Noël, Poulin, Proulx, Raymond, Rivard, Rochurne, Rochon, Rodier, Scott, Simon, A. C. Taschereau, P. E. Taschereau, Tessier, Toomy, Trudel, Turgeon, Valois, Vanfelson, Viger.

Contre les résolutions :—MM. Anderson, Baker, Berthelet, Caldwell, Casgrain, Cuvillier, Davis, Duval, Goodhue, Gugy, Hoyle, Knowlton, Languedoc, Le Bouthillier, Lemay, Neilson, Power, Quesnel, Stuart, Taylor, Wood, Wright, Wurtele, Young.

Les élections générales eurent lieu après la session, la lutte fut plus acharnée que jamais ; les 92 résolutions furent le champ de bataille. Dans plusieurs comtés, à Montréal surtout, il y eut des bagarres où

les pierres et les bâtons jouèrent un rôle considérable. A Montréal, M. Papineau et Robert Nelson avaient pour adversaires MM. Walker et Donnellan. Après plusieurs jours de désordres et de bagarres sanglantes, l'officier-rapporteur déclara qu'il ne pouvait continuer l'élection sans risquer sa vie et proclama que MM. Papineau et Nelson ayant obtenu jusqu'à ce moment la majorité des votes, il les déclarait élus.

Tous ceux qui avaient voté contre les 92 résolutions furent battus, ou n'osèrent pas se présenter.

M. Papineau retourna à la Chambre avec une majorité plus forte et plus énergique composée en grande partie de jeunes gens dont la fougue et l'impatience devaient le pousser plus loin qu'il ne voulait dans la voie de la violence.

L'union des Canadiens-Français était complète.

Arrivons à mil huit cent trente-sept.

La Chambre d'assemblée, malgré trois dissolutions dans l'espace d'une année, avait persisté à refuser les subsides au gouverne-

ment, tant qu'elle n'obtiendrait pas le redressement des griefs contenus dans les 92 résolutions.

Lord John Russell avait cru trancher la situation en faisant adopter par le parlement anglais des résolutions qui autorisaient Lord Gosford à prendre de force dans le coffre public l'argent dont il avait besoin pour le service civil. Ce procédé arbitraire et humiliant pour la Chambre d'assemblée mit le comble à la mesure ; le peuple partout s'assembla pour protester contre les résolutions de Lord Russell et approuver la conduite de la Chambre.

Effrayé de ces assemblées, Lord Gosford lança, le quinze de juin, une proclamation exhortant le peuple à s'abstenir de ces réunions *séditieuses*, et ordonnant aux magistrats et officiers de milice de les empêcher.

Cette proclamation ne fit qu'augmenter l'effervescence populaire ; elle fut dénoncée comme un attentat de plus aux droits des habitants du Canada. *A bas la proclamation !* fut le cri général, et les assemblées se multiplièrent sur tous les points du pays.

Lord John Russell ayant fait savoir qu'il ne presserait pas l'exécution des résolutions passées par le parlement anglais, si les Canadiens voulaient eux-mêmes renoncer à leurs demandes, Lord Gosford réunit les Chambres, le 18 août, pour leur communiquer cette nouvelle. La Chambre d'assemblée crut qu'elle pouvait moins que jamais abandonner la position qu'elle avait prise sur la question des subsides, et elle fit part de cette résolution dans son adresse au gouverneur.

Lord Gosford, mécontent, prorogea aussitôt les chambres, et l'agitation commença avec plus de vivacité que jamais.

Le 23 août eut lieu, à St-Charles, la grande assemblée des six comtés confédérés, savoir, les comtés de Richelieu, de St-Hyacinthe, de Rouville, de Chambly, de Verchères et de l'Acadie. Il y avait là cinq ou six mille hommes, treize représentants du peuple, tous les habitants les plus influents de la rivière Chambly.

On jugea que personne n'était plus digne que le Dr Nelson de présider cette belle

assemblée. Le bouillant docteur ouvrit le feu par un discours véhément, dans lequel il flagella les actes du gouvernement, et déclara que le temps des ménagements était passé, que le peuple devait être prêt à prendre les armes. M. Papineau ayant dans son discours exhorté les patriotes à rester sur le terrain constitutionnel, Nelson s'écria : — " Eh bien ! moi, je suis d'opinion différente, je crois que le temps est arrivé de fondre nos cuillères pour en faire des balles."

Des résolutions violentes furent passées. Après une déclaration des droits de l'homme à la 89, ces résolutions blâmaient les destitutions des juges de paix et officiers de milice qui avaient pris part aux assemblées de comtés, engageaient le peuple à faire des élections pour les remplacer par des hommes de son choix, et à dédaigner ceux que le gouvernement avait nommés, à s'organiser à la manière des *Fils de la liberté* et à se préparer à se défendre contre la force, si les circonstances l'exigeaient.

Le six novembre eut lieu la bagarre entre les *Fils de la liberté* et le *Doric Club ;* le

12, la destitution de soixante-un juges de paix accusés d'avoir pris part aux assemblées de comtés, et le 16 furent lancés les fameux mandats d'arrestation pour crime de haute trahison contre M. Papineau, le Dr O'Callaghan, le Dr Nelson, M. Morin, les chefs des *Fils de la liberté* et plusieurs autres personnes marquantes de la ville et de la campagne.

Les résolutions passées aux assemblées de comtés, les discours prononcés par quelques-uns des chefs patriotes, et le fait même que dans plusieurs endroits on s'était réuni pour faire l'exercice militaire, constituaient-ils le crime de haute trahison ?

Il est difficile, dans un temps de révolution, que les combattants restent dans les limites de la stricte légalité, lorsque tout les pousse à l'exagération et que les passions sont surexcitées. Mais n'oublions pas que la résolution de Lord Russell conseillant au gouverneur de prendre l'argent dans le coffre public sans le consentement de la Chambre a été la plus grande illégalité commise à

cette époque, et une violation criminelle de la constitution et des droits de la Chambre.

Dans tous les cas ces arrestations ne produisirent pas l'effet qu'on cherchait. Les principaux chefs patriotes refusèrent de se laisser arrêter comme de vils criminels pour avoir exercé leurs droits de citoyens anglais, et la population résolut de les protéger. Parmi ceux qui ressentirent le plus profondément l'injure et l'injustice de ces accusations fut Wolfred Nelson. Il entra dans une grande colère et jura qu'on ne le prendrait pas ainsi, et les gens de St-Denis promirent de leur côté qu'ils ne le laisseraient pas arrêter. Partout alors sur les bords de la rivière Richelieu régna une grande agitation ; on se réunit, on s'indigna, on s'organisa et on résolut de repousser la force par la force ; ceux qui avaient des fusils les mirent en ordre et ceux qui n'en avaient pas convertirent les faulx et les faucilles en sabres et en épées ; on alla jusqu'à faire des canons de bois.

Les premiers coups de fusils furent tirés sur le chemin de Longueuil où quelques

braves Canadiens délivrèrent MM. Davignon et Demaray qu'un corps de cavalerie emmenait prisonniers à Montréal. Ce succès remplit les patriotes de joie et d'espérance. Ils avaient d'ailleurs pour les stimuler l'exemple du Dr Nelson, et la présence de Papineau, de Perrault, de O'Callaghan et de plusieurs autres de leurs chefs qui étaient venus se mettre sous leur protection. Ces braves gens ne calculaient pas la conséquence de leur conduite, ils n'avaient qu'une pensée, défendre leurs chefs.

L'insurrection, victorieuse à St-Denis, écrasée à St-Charles, se terminait par la condamnation à mort et à l'exil d'un grand nombre de nos malheureux compatriotes et donnait enfin au parti anglais l'occasion, le prétexte depuis si longtemps désiré, d'opérer l'union du Haut et du Bas-Canada.

M. Papineau était à St-Denis, le vingt-deux novembre mil huit cent trente sept ; il partit quelques minutes avant le combat, sur les instances de M. Nelson et de ses partisans, qui ne voulaient pas exposer inutilement une vie si précieuse dans les cir-

constances critiques où se trouvait le pays. Ils lui représentèrent qu'ils étaient *les bras du mouvement*, mais que lui en était *la tête* et *qu'ils auraient besoin de lui s'ils réussissaient.*

Plus tard, lorsque le Dr Nelson devint l'adversaire politique de M. Papineau, il nia lui avoir conseillé de quitter Saint-Denis à la veille du combat, une discussion violente eut lieu à ce sujet et on vit des personnes respectables donner sur un fait si facile à constater, il semble, les témoignages les plus contradictoires. Cependant, quand on lit ces témoignages avec soin, on arrive à la conclusion que l'assertion de M. Papineau et de ses amis est bien fondée.

De Saint-Denis M. Papineau se rendit aux Etats-Unis avec l'intention d'avoir l'aide du gouvernement américain. L'écrasement des patriotes à Saint-Charles et à Saint-Eustache acheva de le convaincre qu'il n'y avait rien à faire sans le secours des Américains. Les chefs patriotes réfugiés aux Etats-Unis semblaient partager son opinion, mais pendant que Papineau sollicitait, à

Washington, les sympathies et les secours des hommes du pouvoir, Robert Nelson préparait la désastreuse insurrection de 1838 et franchissait la frontière à la tête de quelques centaines de patriotes

Papineau prévoyant l'issue fatale de cette expédition et voyant qu'on refusait de suivre ses conseils, partit pour la France, espérant qu'il y trouverait l'aide que les Américains lui refusaient.

Malheureusement le gouvernement français était trop intéressé, dans le moment, à cause de la question d'Orient, à ménager l'Angleterre pour s'exposer à lui être désagréable.

Comme sa tête était mise à prix, M. Papineau demeura à Paris, pendant huit ans, dans l'étude, la réflexion et l'intimité de quelques-uns des hommes les plus distingués, tels que Béranger, Cormenin, Lamennais etc.

On a reproché à M. Papineau de n'être pas resté au milieu de ceux que son éloquence avait armés et jetés dans la révolte, pour partager leur sort.

On a fait le même reproche à M. Lafontaine et aux autres chefs du mouvement. Tout en tenant compte des circonstances qui semblent justifier leur conduite, nous dirons, cependant, que tous ceux qui ont laissé le peuple à la merci de leurs ennemis, après l'avoir exposé au danger, ont montré plus de prudence que de dévouement.

Le capitaine dont le navire est en feu, n'a qu'un parti à prendre en face du péril, qu'il en soit responsable ou non : c'est de lutter jusqu'à la fin contre l'élément destructeur et de quitter le pont de son navire le dernier de tous. Le général, dont les paroles ont enflammé ses soldats, n'a pas le droit de les abandonner, parce que leur intrépidité les aura entraînés au-delà des limites qu'il leur avait tracées.

Les chefs du Bas-Canada auraient dû, dit-on, rester au milieu de ceux que leur exemple avait soulevés pour les arrêter, si c'était possible, ou combattre et mourir avec eux. Qui sait, d'ailleurs, si le danger ou la crainte de faire tomber leurs têtes n'aurait pas sauvé celles de leurs compatriotes ?

C'est une question très discutable.

Aux yeux d'un certain nombre, l'insurrection de 1837 est une folie dont ils font peser toute la responsabilité sur M. Papineau. C'est injuste, M. Papineau voulait rester sur le terrain constitutionnel ou dans tous les cas, n'entrer en lutte contre l'Angleterre qu'avec le secours des Etats-Unis. Le discours qu'il prononça, à Saint-Laurent, le 1er mai 1837, et que le lecteur trouvera à la fin de cette brochure en est la preuve évidente. On a vu que même à l'assemblée de Saint-Charles, quelques jours avant la bataille de Saint-Denis, il conseillait encore la prudence et la modération.

On dit encore que M. Papineau aurait dû tenir compte des concessions qu'il avait obtenues et des bonnes dispositions de Lord Gosford, qu'avec de la patience il aurait fini par tout obtenir.

Il est certain que, dans la chaleur de la lutte, M. Papineau et ses amis ont manqué quelque fois de modération, qu'ils ont donné souvent de l'importance à des faits secondaires, et compromis par des paroles et des

résolutions trop violentes, des opinions trop avancées, la noble cause pour laquelle ils combattaient.

Mais il ne faut pas oublier que depuis trente ans ils étaient en butte aux dénonciations, aux injures et aux mépris de leurs adversaires, depuis trente ans ils étaient trompés, maltraités, humiliés.

Lorsqu'un peuple comme un individu perd patience, il faut tenir compte de la provocation. Reproche-t-on aux soldats, après le combat, de n'avoir pas assez mesuré la force de leurs coups ?

Peut-on avec plus de raison faire un crime à M. Papineau de n'avoir pas comprimé les nobles élans de son âme, les inspirations de son patriotisme, sa haine du fanatisme et de la tyrannie afin d'empêcher sa parole puissante de produire trop d'effet ?

Pour juger Papineau et les hommes de son temps il faut se rappeler qu'ils vivaient à une époque où les caractères étaient fiers, les esprits vigoureux, où le souffle puissant de la liberté et de l'émancipation renversait les trônes, brisait les chaînes et agitait toutes

les âmes. Le sang des vainqueurs de Carillon et des Plaines d'Abraham n'était pas refroidi dans leurs veines comme il l'est dans les nôtres.

Un dernier reproche. Quelques-uns de ceux qui considèrent que l'union des deux provinces en 1840 a été un malheur, prétendent que sans les troubles de 1837-1838, nous aurions évité ce malheur. Oui, peut-être, si les Canadiens-Français avaient consenti à baiser les mains qui les frappaient et les volaient en même temps. Mais toute agitation même constitutionnelle nous conduisait à l'union des deux provinces qui était depuis longtemps le remède préparé pour mettre la province de Québec sous le joug d'une majorité anglaise. Seulement, sans les insurrections du Haut et du Bas-Canada, nous aurions eu l'union des deux provinces avec le même régime, c'est-à dire le gouvernement de la bureaucratie.

L'histoire constate clairement que jusqu'en 1837 les hommes d'état anglais regardaient l'établissement de la responsabilité ministérielle dans ses colonies comme un

rêve, une impossibilité et que le soulèvement du Haut et du Bas-Canada seul a pu modifier leur manière de voir.

Leur détermination sur ce point est bien établie par la correspondance échangée entre le Bureau colonial et les gouverneurs du Canada, et elle explique pourquoi M. Papineau et les patriotes demandaient tout dans leurs requêtes et leurs résolutions, excepté le gouvernement constitutionnel. Il est vrai qu'ils évitaient le mot, le nom, mais qu'en réalité ce qu'ils réclamaient était bien, pratiquement, l'équivalent de la responsabilité ministérielle.

Lorsque M. Papineau revint de l'exil, en mil huit cent quarante-sept, les choses étaient bien changées en Canada ; quelques-uns des jeunes gens qui avaient marché à sa suite avant mil huit cent trente-sept, étaient devenus des hommes et travaillaient à faire au Bas-Canada une place honorable sous la nouvelle constitution. Le peuple, qui n'avait pas oublié son ancien chef, l'envoya siéger dans le Parlement-Uni. Mais cette dernière phase dans la vie politique de M.

Papineau est bien pâle à côté de celle que nous venons de retracer ; il voulut reprendre sa carrière où il l'avait laissée ; or, huit années avaient creusé un fossé profond entre ces deux époques. La première fois qu'il prit la parole dans la nouvelle chambre, on aurait dit qu'il continuait un discours interrompu par les événements de trente-sept ; aussi sa voix resta sans écho ; on préférait le grand ministre au grand orateur, Lafontaine à Papineau.

M. Papineau s'était fait des habitudes, un langage et une attitude qui ne convenaient plus, sous un gouvernement responsable, au milieu d'hommes paisibles qui, acceptant avec résignation le nouvel ordre de choses, n'avaient d'autre but que d'en tirer le meilleur parti possible.

M. Papineau, croyant que son rôle était fini, renonça à la politique, en mil huit cent cinquante-quatre, et se décida à passer le reste de ses jours dans la retraite, l'étude et les tranquilles jouissances de la vie de famille.

Il passait l'hiver à Montréal et l'été dans

sa magnifique résidence de Montebello, où ses amis et beaucoup d'étrangers distingués trouvaient une hospitalité qui rappelait les plus beaux temps de la société française.

Lorsqu'on le rencontrait sur sa route, on ne pouvait se lasser d'admirer ce beau vieillard qui portait si fièrement le poids des années ; on mettait instinctivement la main à son chapeau, tant il y avait de noblesse et de cordialité, de majesté et de sympathie dans cette grande figure ! On voyait qu'il était fait pour les grandes luttes, les grandes choses, comme ces héros dont la peinture et la statuaire nous ont transmis les traits.

Sa vie a été honorable, respectable, exempte de ces vices et de ces faiblesses qui déparent généralement les grandes réputations. Il est regrettable que la plupart de ses dénonciateurs ne suivent pas les exemples de vertu, d'honnêteté et de patriotisme que sa vie offre pendant cinquante ans à notre admiration. M. Papineau n'était pas riche ; pendant quinze ans, il n'avait pour ainsi dire que son salaire de président

de la Chambre pour vivre d'une manière digne de sa position et de sa réputation et faire honneur aux étrangers qui le visitaient, et cependant, il n'a jamais fléchi devant le pouvoir ; il n'a jamais hésité à risquer ses moyens d'existence pour défendre les droits de ses compatriotes.

Les discours écrits que M. Papineau nous a laissés ne donnent pas une idée exacte de son éloquence et de l'effet qu'il produisait sur la chambre et les masses. A l'exemple de beaucoup d'orateurs, M. Papineau est un médiocre écrivain ; son style diffus, rempli d'incidences interminables, qui se croisent et se débattent avec fracas, rend la lecture de ses écrits peu agréable. Il était essentiellement orateur, improvisateur ; il lui fallait l'action, la lutte, l'imprévu, le peuple ou ses députés pour auditoire, pour mettre en jeu toutes les ressources de son éloquence et faire vibrer les cordes harmonieuses de son âme.

Lorsque, laissant subitement le fauteuil présidentiel, il s'avançait au milieu de l'enceinte législative, et de sa voix vibrante, de

son geste grandiose et de son regard terrible, lançait contre les ennemis de son pays ses éloquentes philippiques, les gouverneurs tremblaient sur leur trône et la majorité, fière de son chef et de son orateur, l'acclamait avec enthousiasme.

Et lorsqu'il allait de village en village, jetant partout des paroles de feu, des éclairs d'éloquence, quelles ovations ! quelles processions ! quelles joyeuses manifestations ! On déployait les drapeaux ; les femmes agitaient leurs mouchoirs ; les enfants lui jetaient des bouquets ; et tous n'avaient qu'une voix pour crier : " Vive Papineau ! "

Son éloquence était passée à l'état de proverbe ; on disait d'un enfant qui manifestait des dispositions à bien parler : " C'est un Papineau."

L'éloquence de M. Papineau se distinguait par la véhémence de la pensée et du langage, la grandeur des sentiments, l'abondance de la parole, l'amour de la liberté, la chaleur du patriotisme. Elle aurait pu être plus souple, plus chaleureuse, plus entraînante, plus correcte surtout ; le langage

était diffus, la diction fatigante, la déclamation trop solennelle parfois, mais il savait parler à la raison du peuple, éveiller en lui les sentiments d'honneur, d'indépendance et de dignité. On trouve dans ses discours une grande érudition, une connaissance approfondie de l'histoire politique des nations modernes, de l'Angleterre surtout.

Deux ou trois fois seulement, pendant les vingt dernières années de sa vie, il consentit à rompre le silence pour parler en public, une fois au Cabinet de Lecture Paroissial où il fit un magnifique éloge des prêtres du séminaire de St-Sulpice et, quelque temps après, à l'Institut Canadien. On était venu de tous côtés pour l'entendre parler, les jeunes gens surtout étaient accourus pour applaudir, au moins une fois, l'homme dont la parole avait si profondément impressionné leurs pères. Sans doute, ce n'était plus l'orateur d'autrefois, mais que de force encore dans cette voix affaiblie ! que de grandeur dans cette ombre d'un passé à jamais glorieux !

Il y avait dans son extérieur, dans son

geste et sa déclamation comme dans sa pensée un cachet de noblesse, de grandeur et d'énergie qui donnait au peuple l'idée d'un être supérieur et imposait le respect et l'admiration. Le peuple s'inclinait devant lui comme devant l'incarnation de la patrie, la personnification de son orgueil national.

Aux talents et aux qualités que nous avons énumérés, M. Papineau joignait la politesse la plus française, l'affabilité la plus exquise, une bienveillance qui se reflétait dans toute sa personne. Sa conversation était agréable, sympathique, instructive.

C'était un savant. Il avait beaucoup lu, étudié et réfléchi, et ses connaissances générales lui permettaient de traiter tous les sujets, d'exprimer des opinions intéressantes sur toutes les matières.

Il a payé, comme le commun des mortels, son tribut à la douleur et aux chagrins domestiques. Un fils chéri, héritier de l'éloquence et du talent du père, Gustave Papineau, mort à dix-neuf ans, et une fille adorée, l'épouse de notre éminent artiste et littérateur, M. Napoléon Bourassa, enlevée,

à son affection, ont causé des vides profonds dans son âme. Comme beaucoup de grands hommes, aussi, il a été témoin de l'indifférence de ses compatriotes et victime d'accusations qui ont dû vivement affecter sa dignité et son honneur.

Malheureusement, cet homme si chrétien dans sa conduite, si respectueux envers la divinité, qui ne passait jamais devant une croix sans se découvrir ; cet homme si droit dans ses pensées et ses sentiments, ne put plier sa raison aux enseignements de la foi. Il ne croyait pas !

M. Papineau avait grandi, en quelque sorte, dans l'étude de la philosophie du dix-huitième siècle, comme la plupart des hommes de cette époque, il avait puisé la science dans les livres dangereux que l'incrédulité répandait dans le monde entier. Ses relations, pendant son voyage en France, avec les Lamennais et les Béranger, achevèrent la ruine de ses convictions religieuses. Mais, comme nous venons de le dire, il respecta toujours la religion de ses compatriotes, rendit souvent hommage

aux services que le clergé avait rendus au pays et ne chercha jamais à faire triompher ses opinions religieuses.

Le deux juin 1870, j'écrivais : " M. Papi-
" neau achève sa course ; il disparaîtra le
" dernier de cette grande génération dont
" il a été l'astre le plus brillant. La mort
" le trouvera ce qu'il aura été pendant près
" d'un siècle ; certains hommes sont comme
" les pyramides : le temps ne peut les
" entamer."

Le cinq octobre mil huit cent soixante-et-onze, j'ajoutais :

Elle est éteinte cette belle intelligence qui a jeté sur le nom canadien une si vive clarté. On ne l'entendra plus cette voix éloquente dont les accents éveillèrent dans l'âme du peuple le patriotisme et l'espérance, et firent trembler le despotisme.

Il a cessé de battre ce cœur ardent qui, sous les glaces de la vieillesse, conservait encore la flamme des vertus civiques.

L'hon. Louis-Joseph Papineau est mort, le vingt-huit septembre dernier.

Il semblait que la mort le respectait. Le

dernier et le plus grand de sa génération, il refusait de plier sous le poids des années. " La mort le trouvera ce qu'il aura été pendant près d'un siècle," disions-nous il y a quelque temps; " certains hommes sont comme les pyramides : le temps ne peut les entamer."

Il y a de cela un an, et c'est déjà fait! Quelques pieds de terre couvrent les restes de cet homme chez qui la vie semblait se plaire.

Au premier glas qui annonça la fatale nouvelle, la patrie tressaillit dans son cœur, on aurait dit qu'on lui arrachait une partie d'elle-même. Elle se transporta par la pensée dans cette douce retraite de Montebello qu'il a immortalisée, et là, dans une chambre tendue de noir à demi éclairée par une pâle lumière, elle reconnut le corps inanimé d'un de ses plus nobles enfants. Elle se rappelle ce qu'il avait fait pour elle, et elle pleura.

Elle se le représenta depuis le jour où il recueillit des mains tremblantes de son illustre père le drapeau national, jusqu'à

cette lugubre insurrection de mil huit cent trente-sept, et devant ces souvenirs glorieux, elle voulut qu'il n'y eût place que pour le respect et l'admiration.

Ses vœux furent exaucés.

Des fleurs et des couronnes tombèrent de toutes parts sur la tombe de ce grand citoyen; des voix étrangères se mêlèrent même aux concerts harmonieux de la patrie pour faire l'apothéose du défunt et le placer parmi les grands hommes qui ont honoré l'humanité par le patriotisme et l'amour de la liberté.

Les nations ne peuvent trop honorer leurs grands citoyens! Que deviendraient-elles, si au milieu des tempêtes qui menacent sans cesse leur existence, la Providence ne leur envoyait de temps à autre des astres lumineux pour les diriger? Et nous, nous surtout, pauvre petit peuple! qu'on dirait un rameau perdu au sein des vastes forêts de l'Amérique, nous qui sommes débordés de tous côtés par des races envahissantes, que serions-nous aujourd'hui, si quelqu'un n'était pas venu, dans les moments

critiques, relever notre courage et ranimer nos espérances en l'avenir ?

Et, lorsque nous sommes blessés dans les fibres les plus sensibles de notre âme par l'orgueil insultant de ces races, avec quelle légitime fierté nous leur jetons à la figure le nom des Champlain, des Montcalm, des Salaberry, des Lafontaine et des Papineau ! Devant ces noms qui rappellent tant de gloire, il leur faut bien s'incliner, et reconnaître que la race qui les a produits mérite d'être respectée.

Si jamais la postérité, oublieuse, se demandait ce que M. Papineau a fait, puisse sa voix éloquente lui répondre des profondeurs de sa tombe : " Je vous ai fait respecter, " j'ai appris au monde que, dans un coin de " l'Amérique, quelques milliers de Français, " vaincus par les armes après une lutte " héroïque, avaient su arracher leurs droits " et leurs libertés aux griffes de leurs vain- " queurs. J'ai, pendant trente ans, guidé " mes compatriotes dans des combats qui " ont fait l'admiration des nations étrangères, " et j'ai appris à nos fiers conquérants

" qu'ils ne pourraient jamais enchaîner ma
" patrie."

Voilà ce qu'il a fait ! Et les hommes auxquels les nations reconnaissantes élèvent des monuments, n'en ont pas toujours fait autant.

Que M. Papineau n'ait pas su, après l'Acte d'Union, accepter la position que les événements avaient faite à son pays, c'est sans doute une faute et un malheur pour nous. De quelle utilité son expérience et son patriotisme auraient pu être pour le Bas-Canada ! Toutefois, cette fidélité inviolable à des idées passées, mais patriotiques, doit-elle effacer trente années de services et de dévouement national ? M. Papineau est-il le premier parmi les grands hommes qui n'ait pas su plier ?

On se consolerait facilement de cette obstination dans les principes politiques, si elle ne s'était pas manifestée d'une manière plus regrettable pour le sentiment catholique. Nous venons d'entendre le récit de ses derniers moments et de ses funérailles. C'est froid comme le marbre de sa tombe. Nos traditions religieuses n'étaient pas là !

Il aura manqué à l'illustre défunt d'avoir été la personnification de la foi de ses compatriotes comme il l'a été de leur patriotisme. Mais prenons garde d'être plus sévères que Dieu envers ceux dont la vie a été bonne, morale, utile à la société, pleine d'honneur et de dignité.

Un seul des fils de M. Papineau survit, M. L.-J.-A. Papineau qui habite la maison paternelle à Montebello.

DISCOURS

prononcé par M. Papineau, dans la Chambre d'Assemblée, le 28 *Février* 1834, *sur les* 92 *Résolutions.*

Après avoir combattu la proposition de M. Neilson qui demandait qu'on retardât de quelques jours l'examen des 92 résolutions, M. Papineau entra dans le cœur de la question et fit l'histoire des griefs du pays, dans les termes suivants :

Depuis la cession du pays jusqu'en 1792, des gouverneurs militaires tels que le Général Murray, ont pu maintenir contre les Canadiens l'orgueil et les jalousies d'une partie de la petite population anglaise, de gens qui se disaient les conquérants du pays, et qui n'étaient que les vivandiers de l'armée ; qui se faisaient grands eux-mêmes et qui n'étaient que petits dans l'esprit des autres. Dès lors a été mis en opération le système d'exclusion et de distinction nationale. Dans ces temps de malheur et d'ignorance, où l'on appelait à des guerres religieuses les sectes protestantes et catholiques ; dans ces temps, dis-je, on prétendit faire régner dans les Canadas ces lois de sang, et appeler sur les catholiques Canadiens la même persécution qui pesait sur les catholiques d'Angleterre. Si ce complot inique n'eut pas tout son succès, il en eut au moins de grands. C'est à cette époque qu'on disait que les Canadiens ne pouvaient pas être jurés, etc., à cause de leur religion ; et cette exclusion a été longtemps mise en pratique. On n'a choisi que des shérifs protestants : et les

juges ont toléré ces abus, malgré que ce fût une violation des lois. Et, quand il a fallu établir un nouvel ordre de choses, le préjugé était tellement enraciné, que dernièrement encore le shérif de Montréal, pour complaire à l'exécutif, en violation de la loi, et pour sauver des criminels qui tôt ou tard auront leur juste punition, a fait un de ces choix illégaux et partiaux de jurés, et oublié son devoir et son serment. C'est à l'époque dont j'ai parlé, qu'a commencé ce système de distinction dans les places, dans les honneurs, dans les privilèges, qui a été perpétué jusqu'à nos jours. Sous ces circonstances, des démarches furent prises alors, des requêtes furent dressées et présentées avec fermeté, avec assurance, avec espoir, par des hommes qui n'avaient pas l'inviolabilité de rang et de caractère qu'ont des représentants du peuple, qui voyant aujourd'hui des maux plus grands, n'osent demander ni des remèdes ni des réformes. S'ils disent que tout est bon, tout est bien, ils recevront, sans doute, des récompenses, mais personne ne leur enviera cet avantage. A cette

époque, c'étaient des hommes qui réclamaient leurs droits comme hommes, et comme sujets britanniques. On reconnut qu'il y avait des principes conformes au droit des gens, qu'on ne pouvait violer ; qu'il y avait dans le Canada une population qui avait des lois, une religion, une langue, des mœurs et des institutions qui devaient lui être conservées ; on fit des représentations en Angleterre, appuyées par le peuple ; et dans un temps où les Canadiens n'étaient guère instruits du droit public et politique, au milieu du mouvement et de l'agitation de la population des Etats-Unis pour résister à l'oppression de la métropole, on ne craignit pas de demander des réformes, et on les obtint. La suite de ces démarches fut l'acte de Québec, tout vicieux, tout imparfait qu'il était, et qui a été le sujet de tant de plaintes, mais qui fut donné alors, parce qu'il parut conforme au vœu général. Tous ceux qui avaient été employés par l'ancien gouvernement s'étaient retirés, avaient disparu avec sa chute, et il n'était resté qu'une population agricole, sans édu-

cation, tremblante et muette de terreur par suite des événements dont elle avait été témoin, et ignorante des droits de l'homme en société.

M. Papineau démontre ensuite que les abus des bureaux coloniaux avaient fait naître partout en Amérique des idées démocratiques et que les colonies les plus paisibles et les plus loyales étaient celles auxquelles on avait donné des institutions libérales. Il attribue au conseil législatif la plupart des maux dont le peuple se plaint et demande qu'il devienne électif.

" Qu'on se demande, dit-il, si, sous un autre ordre de choses, le Conseil constitué de manière à avoir autant de bonne foi que de lumières, ne produirait pas le bien du pays ? parce que en effet, partout où il y a des lumières, il y a de l'amour pour la liberté. Réunis par le système électif, ils seraient les apôtres des droits de l'homme ; leurs sentiments seraient conformes à ceux de peuple ; et l'expérience en bien des choses, qu'ils ont acquise au-delà de l'océan, ferait marcher graduellement les améliorations dans cette

colonie. Ces hommes si fougueux, et si acharnés contre les droits du peuple, ne voyant pas d'autre théâtre que celui qu'il leur offrirait, et rencontrant des compétiteurs dans la chambre d'assemblée, auraient des motifs d'agir d'après leur pleine conviction et de concourir dans tout ce qui serait bon ; tandis qu'aujourd'hui ils ont des motifs de semer la dissension. Et cela est d'autant plus vrai, qu'étant dans un pays nouveau, nous recevons des gouverneurs qui n'ont que de deux rôles l'un à jouer : s'ils ont des talents et des lumières, l'orgueil des Européens qui les environnent, fiers de cette qualité, comme s'ils emportaient toutes les lumières et tous les progrès de la nation qu'ils quittent, les corrompt bientôt. Quelle en est la récompense ? Portés dans les conseils, ces gens ont des intérêts contraires à ceux du peuple, et dès lors le gouvernement devient difficile et désavantageux pour le peuple. Si au contraire il se trouve un gouverneur ignorant et qui demeure dans l'inaction, bientôt le peuple le méprise, et se demande s'il n'est ici que pour s'engraisser.

Il ne voit dans les emplois qu'un frelon indolent, qui dévore le miel, et n'est d'aucune utilité. Il est donc clair que le système qui donne le plus de patronage est le plus contraire à la permanence du régime colonial. Nous l'avouons, c'était un malheur de circonstances que celui de la différence d'origines, auquel il n'y a pas de remède. Néanmoins on a fait ce qu'on a pu pour le faire disparaître, en divisant les deux Canadas en deux provinces. Pourquoi était-ce, sinon pour permettre à chacune de ces diverses contrées de défendre ses droits respectifs ? mais non pas jusqu'au point d'être aveugles sur les améliorations introduites par les étrangers, et de ne vouloir pas recevoir ses cosujets d'Angleterre. Il a fallu bien de la malveillance pour oser dire le contraire, quand toujours on a vu de la partialité en faveur des étrangers. Lorsqu'elle n'était pas avouée, on l'a tolérée. Le gouvernement a passé outre ; à l'ouverture d'une session, il a demandé des lois particulières pour une classe particulière, et ce qu'il y a de plus odieux et de plus condamnable dans le con-

seil, c'est qu'il a eu la lâcheté de l'appuyer. C'est passé en principe que le conseil veut tout ce que l'exécutif veut. Cet abus exige absolument une réforme. Quel est le moyen de la faire ? Est-ce de donner encore au gouverneur le pouvoir de choisir les conseillers, après un outrage aussi sanglant fait à ce pays, en y appelant ces étrangers, comme s'il ne s'était trouvé personne dans ce pays pour remplir cette place. Mais il a trouvé dans le cœur de ces gens, bien indignes du rang qu'ils occupent, des sentiments conformes aux siens. Que ceux qui n'ont rien de Canadien, qui ne savent pas ce qui est juste et équitable ; que cette vile faction s'attache à ces doctrines ; qu'elle nous menace, elle ne nous fera pas fléchir. Qu'elle nous dise qu'elle nous déteste, qu'elle nous hait ; nous lui répondrons que nous nous en réjouissons, et que nous la haïrons encore davantage. Mais il faut changer cet état malheureux de choses, sans redouter le tableau des dangers frivoles qu'on prétend y voir. Il n'y a rien à craindre pour ceux qui veulent le bien, dans ce siècle, et à la porte des

Etats-Unis. C'est aux auteurs de nos maux à les dévorer, à les avaler eux-mêmes. Nous ne devons pas concourir dans leurs odieux projets ; ils voudraient nous faire pendre, ou nous faire égorger, s'ils pouvaient. Ils nous ont reproché jusqu'à notre langue, comme si ceux qui possèdent les deux langues, qui puisent à cette double source, n'ont pas plus d'avantages que ceux qui ne puisent que dans une seule. Les connaissances des deux nations dont on parle ici le langage, sont également étendues, et également essentielles à une éducation parfaite. On trouvera dans les publicistes anglais, dans les histoires parlementaires, dans les discours des Fox et autres, des maximes sublimes de droit et de liberté publics ; et celui qui n'a pas puisé à ces sources, s'est privé de grands moyens, et ne connaît pas tout ce que lui permet la loi publique, et jusqu'où elle lui permet de s'étendre : en sorte que les ennemis du nom canadien, qui veulent donner des bornes si étroites à la liberté anglaise, feraient bien mieux d'y aller puiser. Il est donc essentiel d'y voir quelles sont les institutions qui

nous conviennent, et qui ne puissent jamais nous être arrachées. Du moment que nous avons appartenu à l'Angleterre, nous avons eu droit à des institutions aussi démocratiques que les siennes. On a tenté de nous donner une aristocratie, et le système ne se trouve pas applicable. Y a-t-il parmi les masses un commencement d'affection pour le Conseil Législatif? Si lorsque quelqu'un est nommé conseiller, il était mieux vu, plus respecté, on pourrait dire que le principe commence à s'établir. Mais, je le demande, y a-t-il une époque où la place de conseiller ait été recherchée, enviée? Au contraire, ne voit-on pas ceux qui y entrent, s'en retirer, n'oser y paraître, et avouer que c'est un opprobre pour eux d'y siéger, s'ils ont encore des titres au respect et à l'honneur de leurs concitoyens."

M. Stuart rappelle M. Papineau à l'ordre sur ces dernières expressions, et M. Gugy, demande à faire vider les galeries. Après quelques moments le public est de nouveau introduit, et M. Papineau continue à démontrer que la chambre d'assemblée doit faire preuve d'énergie en acceptant les 92 résolutions.

DISCOURS

prononcé par M. Papineu dans l'assmblée des électeurs du Comté de Montréal, tenue à St-Laurent, le 1er Mai 1837.

On sait que l'assemblée de St-Laurent eut un grand retentissement. Des résolutions énergiques furent proposées et des discours éloquents prononcés par MM. Papineau, C.-S. Cherrier, Jobin, P. Lachapelle, le Dr Valois, etc.

M. Papineau tonna, comme de coutume contre les abus du pouvoir, dénonça les résolutions de Lord John Russell, qui autorisaient Lord Gosford à prendre de force dans le coffre public les subsides que la chambre refusait de voter et dit que partout, en Angleterre même, on condamnait les injustices dont les Canadiens étaient victimes et on allait même jusqu'à leur conseiller la violence.

On lira avec intérêt comment il traitait cette question de résistance :

" Un membre du parlement, de la plus grande fortune, des plus beaux talents, des meilleurs principes, du dévouement le plus honorable à la cause du peuple, à l'amour de la justice, à la liberté du Canada, s'est écrié en présence des ministres . . . Oui ! si vous prétendez consommer votre œuvre d'iniquité, c'est pour les Canadiens une obligation morale de vous résister. Oui ! si le même sang coulait dans leurs veines, que celui qui a produit les Washington, les Franklin, les Jefferson, ils vous chasseraient de leur pays, comme vous avez été justement chassés des anciennes colonies. Il y a eu à Londres des assemblées, dans lesquelles le peuple a fait écho à ces nobles sentiments, à ces énergiques invectives contre de coupables ministres, à cette bienveillante sympathie pour vos souffrances, à ces encourageantes déclarations qu'il est de notre devoir et de notre intérêt de repousser la violence par la violence. Je dois le dire, ce n'est ni la peur, ni le scrupule qui me porte

à dire que l'heure n'a pas sonné où nous devons répondre à cet appel.

" Ce n'est pas la peur : si la nécessité y était, la force du pays, dans son éloignement de l'Angleterre et sa proximité des Etats-Unis, pourrait effectuer cet objet.--Ce n'est pas le scrupule ; quiconque est familiarisé avec la connissance de l'histoire de la juste et glorieuse révolution des Etats-Unis, voit un concert si unanime des hommes les plus éclairés et les plus vertueux de tous les pays du monde, qui applaudissent à la résistance héroïque et morale qu'opposèrent les Américains à l'usurpation du parlement britannique, qui voulut les dépouiller et approprier leur revenu, comme il prétend aujourd'hui de faire du nôtre, que ce serait pour ainsi dire s'associer aux réputations les plus grandes et les plus pures des temps modernes, que de marcher avec succès dans la voie qu'ont tracée les patriotes de 74. La situation des deux pays est différente ; et nos amis d'Angleterre ne la comprennent pas, quand ils nous croient dignes de blâme et une race inférieure, si nous ne résistons pas immédiate-

ment. Je connais un peu mon pays, pour avoir étudié son histoire, pour avoir été par les circonstances, jeté depuis trente ans, de la manière la plus active dans les embarras de la vie publique, décidé à y faire inflexiblement mon devoir tant que j'y serais engagé, indifférent tant qu'à moi à y demeurer, ou plutôt désireux d'en sortir, si le triomphe des droits du peuple m'en donnait l'occasion favorable. Pendant ce long espace de temps, j'ai vu vos représentants sans cesse et sans relâche assaillis tour à tour par les violences, les calomnies, les caresses et les artifices de l'exécutif et de la presse vénale qu'il a soudoyée, quelquefois directement, toujours par des préférences pour les impressions, souvent par les largesses de ceux à qui il a donné ou promis du gain ou des honneurs, sortir de chaque lutte victorieux, de chaque élection générale de plus en plus épurés et dévoués aux intérêts populaires. L'opinion publique s'est formée. Plus vous les avez vus maltraités, plus vous vous êtes montrés affectionnés et empressés à les prendre sous votre protection. Quiconque s'est détaché

de la majorité de la chambre a fini par épouser les passions et les intérêts d'employés dont il avait prouvé la corruption et pressé le châtiment, il a perdu votre confiance. Le flot démocratique a coulé irrésistiblement par une pente qui, devenant de plus en plus rapide, renversera, sans violents efforts, les impuissants obstacles que l'on peut tenter de lui opposer. Dans ces circonstances, faut-il abattre, ou n'est-il pas mieux d'user un mauvais gouvernement, par la résistance constitutionnelle que l'on peut, que l'on doit lui faire éprouver en parlement ? Certains du succès des futures élections dans un avenir de plusieurs années, faut-il meurtrir l'arbre violemment le premier jour d'automne, avec des pierres et des bâtons, quand tout indique que les fruits tomberont au second jour ? Ceux qui commettent un vol qui justifierait en principe des mesures extrêmes, ont perdu en Canada toute influence morale. Vous avez vu avec quelle facilité vos représentants ont biffé les insolentes menaces de Stanley. Il est vrai qu'il s'en rappelle, qu'il exhale sa rage et ses pro-

jets de vengeance ; mais sa rage et ses projets sont impuissants, quand il n'est pas saisi du pouvoir, et ses trahisons à tous les partis l'en ont probablement exclu pour longtemps. Néanmoins, si lui, ou ceux à qui il peut inspirer ses préjugés et ses fureurs, redoublent d'efforts contre nous, nous devons nous préparer pour être en mesure de les rencontrer, partout où ils voudront aller. S'ils marchent dans la voie de l'illégalité et de l'injustice, marchons d'un pas égal ou plus rapide dans celle de la résistance. Ils ont dans leur voie fait un pas, nous en ferons deux aujourd'hui dans la nôtre. Ils suffiront pour le moment ; ils nous en faciliteront d'autres par la suite, s'ils devenaient nécessaires. (Applaudissements).

Il faut que le pécheur soit puni par où il a péché. Le gouvernement des nobles de l'Angleterre vous hait pour toujours ; il faut le payer de retour. Il vous hait parce qu'il aime le despotisme, et que vous aimez la liberté ; parce que vous avez cessé de lui envoyer de loyales adresses et les avez remplacées par des remontrances et des

protestations contre l'inconduite de ses employés au milieu de vous. Mais tout ce qui excite contre nous les persécutions du gouvernement, est ce qui excite les sympathies du peuple anglais, exprimées pour nous jusqu'à l'enthousiasme.

Nous étions faibles, parce qu'au milieu de nous, il y avait une portion nombreuse de nos concitoyens qui avait le tort de croire que le gouvernement de la métropole était plus éclairé, était à notre égard moins malveillant, était plus porté à la justice que celui de la colonie. Les voilà maintenant détrompés. L'un et l'autre subordonnent toute autre considération à celle de la sollicitude pour leurs employés. Dans le temps où vous attendiez des réformes, l'administration actuelle appelle à la magistrature des hommes qui l'ont avilie, qui l'ont dominée, qui l'ont effrayée par l'appui qu'ils ont prêté à ces carabiniers, qui, s'ils avaient pu un jour faire du mal dans la ville, auraient été châtiés le lendemain par les campagnes ; elle y appelle des hommes dont les mains encore rougies par l'effusion du sang inno-

cent, n'ont pas été lavées par l'acquittement d'un petit jury, et qui ont vu toutes les autorités civiles et judiciaires combinées pour les soustraire au procès sérieux qu'ils devaient subir. Elle renvoie siéger sur le tribunal un juge que l'ivresse en avait fait tomber. Elle soustrait aux procès criminels qu'ils devraient subir, des fonctionnaires prévaricateurs, qu'elle a convaincus de dilapidation, qu'elle a l'air de ne déplacer qu'à regret, en suspendant en leur faveur le cours de la loi. Et comment oserait-elle en effet punir sévèrement un crime qu'elle s'est permis sous une autre forme? Elle ne peut donc demander votre confiance et votre argent, qu'après qu'elle aura obtenu que vous exprimiez votre repentir des protestations que vous avez signées depuis dix ans, et des élections libérales que vous avez faites; qu'après que vous lui aurez dit, que vous êtes disposés à biffer vos signatures, à changer vos représentants, fidèles au mandat que vous leur avez donné. Je crois pouvoir lui dire, au nom des neuf-dixièmes des électeurs, qu'elle vienne donc, si elle

l'ose, faire ces extravagantes propositions. (Applaud.)

Vous connaissez le mal que l'on veut vous faire, délibérons sur les moyens de porter remède à ce mal, et d'en punir les auteurs. Vos oppresseurs vous refusent insolemment les réformes auxquelles vous avez droit. Combinons-nous de plus en plus fortement pour les harceler et les contrarier dans tous leurs projets. Ils se croient la mission de vexer la majorité sous le prétexte menteur de protéger la minorité ; qu'ils continuent le système inconstitutionnel de gouvernement de minorité. Ceux de leurs fauteurs qui ne sont pas achetés, sont à la veille de voir qu'il n'y a pas d'autre motif de persister dans cette absurdité, que la sale considération de leurs émoluments, et qu'ils sont incapables de tout sentiment plus relevé. L'or est le dieu qu'ils adorent, tuons leur dieu, nous les convertirons à un meilleur culte. Les réformes que nous demandons diminueraient les dépenses du gouvernement de vingt mille louis par an, voilà l'objection réelle des ministres à consentir à nos deman-

des. S'ils privent leurs amis ici de ce revenu, cinquante colonies et possessions diverses demanderont les mêmes réformes. Chacune d'elles séparément n'opèrerait pas une grande diminution de leurs moyens d'influence, c'est-à-dire, de la corruption ministérielle, mais les réformes, étendues à toutes, restitueraient aux peuples des millions que la noblesse leur dérobe. Puisqu'ils ne veulent pas d'une restitution volontaire, qu'ils la fassent forcée. C'est l'avidité qui les rend insolents et coupables ; la pauvreté les convertira à la modestie. Nous pouvons bien vite leur arracher au-delà des vingt-mille louis qu'ils reçoivent de trop ; et quand les ministres verront que nous avons repris la substance, ils cesseront de nous persécuter pour l'ombre. Il faut que nous fassions du bien à nous-mêmes et à nos amis, et du mal à nos ennemis. Je serais loin d'invoquer la même maxime dans la vie privée : là il faut pardonner à son ennemi, et rendre le bien pour le mal. Mais un peuple doit repousser la persécution à tout prix, à tout risque et la rendre funeste à ceux qui se la permettent. (App.)

Le revenu que l'on veut nous voler, se compose, pour les deux tiers, des taxes que nous payons chaque fois que nous buvons un verre de vin ou de liqueurs spiritueuses, et une tasse de thé au sucre. Nos consommations en objets qui ne sont nullement de nécessité, sont plus fortes que celles que nous faisons en fer pour nous bâtir, défricher et cultiver nos terres, en cuir et en étoffes pour nous chausser et nous vêtir. Une année portant l'autre, il n'est pas sorti assez de blé du pays pour payer ce qui a été importé de vins et de spiritueux. Il suffit de cette erreur pour nous appauvrir, et enrichir nos ennemis. Pour réformer efficacement ce désordre funeste, nous n'avons pas besoin de l'aide des Messieurs. Ils sont trop souvent des sensualistes qui tiennent plus à leur vin et à leur luxe qu'aux intérêts de la patrie. Dans tous les pays c'est la masse du peuple, ce sont les classes pauvres qui forment le revenu, ce sont les classes supérieures qu le dévorent. Ce ne sont nullement les quinze à vingt piastres de taxes que paient un très petit nombre de familles riches, de

leur industrie, de leur crédit ou de leurs vols, qui grossissent le revenu, ce sont une, deux, ou trois piastres, que payaient volontiers cent mille chefs de famille, quand leurs représentants en pouvaient régler l'emploi pour soutenir des écoles et améliorer le pays, qu'ils cesseront bientôt de payer, quand on les insulte, quand on les vole.

Il est des hommes qui croient que des protestations et la non consommation sont des moyens insuffisants, et que les circonstances en demandent de plus rigoureux. Ceux-là du moins sont bons Anglais, sont bons Canadiens, peut-être meilleurs que nous qui ne sommes pas prêts encore à les suivre, mais ceux qui cherchent à déverser du ridicule sur les moyens proposés comme trop violents ; qui les rejettent sans en proposer de meilleurs, je ne puis me défendre de les soupçonner d'avoir par légèreté, par ignorance, par manie de contredire, ou par vénalité, dépouillé le capot gris des Canadiens pour endosser la livrée dorée du château.

Messieurs, je vois ici des citoyens de

toutes les paroisses du comté, j'y reconnais les influences solides, durables, méritées qui ont fait toutes les élections. Pesez les raisons que je vous donne, pesez celles que d'autres amis éprouvés vous donneront à l'appui des résolutions qui vont être lues, et dont ma conversation avec vous n'est que le commentaire. Si vous les trouvez bonnes, si vous les adoptez, je sais qu'elles deviendront, à votre recommandation, d'après vos exemples et vos explications, la règle de conduite de vos concitoyens.

" Je crois que nous devons prendre l'engagement de discontinuer l'usage des vins, eaux-de-vie, rhums et de toutes autres liqueurs spiritueuses importées et taxées. L'on trouvera l'avantage public et particulier dans l'abstinence de ces objets. Mais qu'au moins, ceux qui croient trouver de l'utilité dans l'usage des spiritueux, ceux qui veulent en faire usage prennent de ceux qui sont fabriqués dans le pays, plutôt que de ceux qui viennent du dehors. Vous, en particulier, cultivateurs, vous feriez par là votre bien. C'est une remarque que font

tous les étrangers, que font les meilleurs cultivateurs parmi vous, qu'il y a une trop forte proportion de terres ensemencées en blé. Cela s'explique par le fait que jusqu'à ces dernières années, les menus grains n'avaient pas un prix assez élevé pour dédommager des frais de culture. Les brasseries et les distilleries leur donneront cette valeur plus élevée. Les faire consommer aux bestiaux et aux troupeaux serait encore mieux, mais du moins en les vendant à un prix plus élevé, près de la demeure des cultivateurs de chaque comté, l'aisance générale sera promue. Lorsque les grains inférieurs n'avaient pas de prix, l'on mettait du blé sur une terre qui n'était pas naturellement propre à le produire abondamment, ou qui était mal en ordre, parce que la saison pressait trop pour lui bien donner toutes les préparations nécessaires. L'on avait une mauvaise récolte de blé, qui ne laissait pas de profit, là où l'on aurait pu en recueillir une excellente en seigle ou en avoine. Tout étant semé en blé, dans une mauvaise année, la perte était grande pour le pays. La variété

des cultures est la meilleure amélioration de la terre, donne une plus longue saison pour les travaux, et pour chaque pièce de terre la semence qui lui convient le mieux. Si l'une manque, une autre réussit, et l'on ne peut pas éprouver autant de gêne que si tout manquait à la fois. Que ceux qui veulent amener cet heureux résultat et faire usage de boissons, prennent au moins les eaux-de-vie de leurs grains distillés, près de chez eux de préférence à celles qui viennent du dehors, qui sont empoisonnées souvent par des drogues nuisibles qui tuaient nos corps, empoisonnées maintenant par une taxe qui tuerait nos libertés, et flétirait notre honneur. Ils diminueront un revenu souillé par l'usurpation. Ils feront leur propre bien et le mal des ennemis de leur pays, de ceux qui consentent à recevoir le prix illégitime de leur asservissement. (Applaud.)

" Quelques-uns vous crieront : mais c'est détruire le commerce. Je réponds en premier lieu, que si le commerce était inséparable du triomphe de nos oppresseurs, inséparable de notre dégradation, il faudrait

détruire le commerce. Mais il n'en est rien. Nos efforts peuvent lui donner une nouvelle et une meilleure direction ; ils n'ont aucune tendance ni à le détruire ni à le diminuer. Ce qui sera épargné sur un article inutile ou dangereux sera employé à un meilleur achat, voilà toute la différence.

" Le commerçant se fera bien vite aux goûts du chaland. Il n'achètera pas les effets dont vous ne voudrez pas, il achètera ceux que vous rechercherez. Peu de personnes sont assez folles pour entasser des piastres pour le sot plaisir de les voir et de les compter, c'est pour le plaisir de les employer à de sages ou à de folles dépenses, à celles qui honorent ou à celles qui déshonorent. Formez des associations de paroisse, rendez-les les plus nombreuses que vous pourrez ; dites aux divers marchands que vous donnerez la préférence aux produits Canadiens et Américains.

" Ils deviendront les dépositaires de nos fabriques et de celles de nos voisins au lieu de celles d'outre-mer. Il y aura des différences de prix et de qualité, selon

le goût et les ressources de chacun, les dépôts des marchands seront visités, leur travail et leur aunage seront payés et ils vous seconderont ; dites aux aubergistes qu'après un court délai, pour qu'ils vendent ce qu'ils avaient avant ce jour de produits taxés, vous n'irez pas chez ceux qui ne vendront pas de préférence les eaux-de-vie des grains du pays, ils vous seconderont ; il suffira de votre appui donné à une maison, pour que les autres en fassent bientôt autant.

" Quant aux sucres, la Providence se déclare en faveur du pays opprimé, et nous en a donné une abondante récolte, qui aidera à beaucoup de pauvres, et nuira au revenu du mauvais riche, qui veut vivre d'un argent volé. Ce n'est pas par une vaine gloriole que je le dis, la résolution me paraît trop naturelle pour qu'elle ait beaucoup de mérite, j'ai de suite renoncé à l'usage du sucre raffiné, mais taxé, et achète pour l'usage de ma famille du sucre d'érable. Je me suis procuré du thé venu en contrebande et je sais plusieurs qui en ont fait autant. J'ai écrit à la campagne pour me procurer des toiles et

des lainages fabriqués dans le pays, et j'espère les avoir assez à bonne heure pour me dispenser d'en acheter d'importation. J'ai cessé de mettre du vin sur ma table, et j'ai dit à mes amis : Si vous voulez vous contenter de la poule au pot, d'eau, de bière ou de cidre canadiens, puis de propos bien pleins d'indignation, si par hasard la politique whig ou tory vient en question, pleins de gaieté sur des sujets légers, les plus variés que nous pourrons trouver sur le temps présent ou passé, sur tout ce qui nous passera par la tête, allons, venez et dînons sans un verre de vin. (*On rit* et plusieurs voix s'écrient : *C'est bien.*) Aux premiers moments, cet éloignement des usages reçus embarrasse, mais j'ai déjà appris en huit jours qu'il n'y a rien à quoi l'on s'habitue si aisément que de faire à sa tête, quand on a la conviction que l'on fait bien. (Applaud.)

" Multiplier nos troupeaux, pour avoir plus de laines, notre bétail pour le manger, pour bonifier la terre, pour tanner plus de cuirs, et avoir plus d'artisans qui mettront en œuvre des produits plus abondants ; semer

plus de lin pour avoir plus de toiles ; et pendant nos longs hivers occuper utilement nos industrieuses et jolies concitoyennes, les entendre gaiement chanter au métier, et nous aider à affranchir le pays des taxes arbitraires : tout cela se fera bien vite dans tout ce comté, si ceux qui sont ici présent le veulent. (Oui, oui.")

ERRATA.

A la page 53, 10e ligne, il faut lire *malversation* au lieu de *défalcation*.





